



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Communautaire du 9 juin 2016 à Ammerschwihr

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, la séance est ouverte à 17h30.

Présents :

M. Jean-Marie MULLER, Président et représentant de la commune de Lapoutroie
M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwihr
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwihr
Mme Nathalie BOHN, représentante de la commune d'Ammerschwihr
M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland
Mme Martine THOMANN, Vice-présidente et représentante de la commune de Fréland
M. Henri STOLL, Vice-président et représentant de la commune de Kaysersberg Vignoble
M. Alain THURLINGS, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
M. Joseph FRITSCH, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de de Kaysersberg Vignoble
M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche
Mme Catherine OLRy, représentante de la commune de Labaroche
M. Alain VILMAIN, représentant de la commune de Labaroche
M. René BRUN, représentant de la commune de Lapoutroie
M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme
M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme
M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey
Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey
Mme Chantal OLRy, représentante de la commune d'Orbey

Absents représentés :

M. Claude ARNOUX, représentant de la commune de Katzenthal
Suppléé par Mme Nathalie TANTET-LORANG
Mme Françoise GRASS, représentante de la commune de Kaysersberg Vignoble
Procuration donnée à M. Henri STOLL
Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie
Procuration donnée à M. René BRUN
M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey
Procuration donnée à M. Guy JACQUEY
M. Joseph FRITSCH, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
Procuration donnée à Mme Martine SCHWARTZ (valable à compter du point 3.10)

Absents excusés non représentés :

Mme Emilie HELDERLE, représentante de la commune d'Orbey

Absents non excusés :

M. Thierry SPEITEL-GOTZ, représentant de la commune de Kaysersberg Vignoble

Mme Agnès CASTELLI représentante de la commune de Kaysersberg Vignoble

Invités présents :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK

Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK

M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK

M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK

Invités excusés :

M. Jean-Louis CHRIST, Député

M. Pascal LELARGE, Préfet du Haut-Rhin

M. Christophe MARX, Sous-préfet de l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé

Mme Agnès REINSTETTEL, Chargée de mission pour l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé

M. Jean-Luc HENNEKE, Principal du collège d'Orbey

M. Jean-Jacques SERVET, Principal du collège de Kaysersberg

M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK

Mme Carine FELIX, Chargée de mission TEPCV

M. Rémi ARAGON, Directeur de l'Espace Nautique de Kaysersberg

M. Axel ROESCH, Responsable « assainissement » de la CCVK

Secrétaire de séance :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Signature du Secrétaire de séance

Publicité :

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 2 juin 2016
- Publication par voie de presse locale

Ordre du jour :**N°095/2016-AG : Approbation de la modification de l'ordre du jour de la séance****1. N°054/2016-AG : Désignation du Secrétaire de séance****2. N°055/2016-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 mars 2016****3. Administration Générale**

3.1 **N°056/2016-AG** : Approbation du Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 »

3.2 **N°057/2016-AG** : Approbation du programme d'actions 2016 de la CCVK et autorisation de solliciter tout financeur potentiel

3.3 **N°058/2016-AG** : Approbation du règlement et de la convention d'accompagnement à l'autorénovation énergétique des logements

3.4 **N°059/2016-AG** : Transports : Navette des Crêtes 2016 - Approbation de l'avenant à la convention de partenariat 2013-2015 et validation de la participation de la CCVK pour 2016

3.5 Itinéraires cyclables

3.5.1 **N°060/2016-AG** : Tronçon « Sigolsheim – Bennwihr » : approbation de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel

3.5.2 **N°061/2016-AG** : Tronçon « Kientzheim – Kaysersberg » : Approbation du programme et du plan de financement prévisionnel

3.6 **N°062/2016-AG** : Vente d'un terrain de la Zone d'Activités communautaire Hintertalbach à Kaysersberg Vignoble

3.7 Tourisme

3.7.1 **N°063/2016-AG** : Annulation et remplacement de la délibération n°005/2016-AG du 25/02/2016 relative à la sollicitation de dénomination de groupement de communes touristiques

3.7.2 **N°064/2016-AG** : Renouvellement de la convention d'objectifs à intervenir avec l'Office de Tourisme Intercommunal pour la période 2016/2019

3.8 **N°065/2016-AG** : Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) : Autorisation donnée au syndicat pour le recours à l'emprunt afin de financer une partie du projet de modernisation des installations de neige de culture

3.9 Délégations de Service Public (DSP) :

3.9.1 DSP « Petite Enfance - Jeunesse » :

3.9.1.1 **N°066/2016-AG** : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2015

3.9.1.2 **N°067/2016-AG** : Prolongation du contrat pour motif d'intérêt général, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

3.9.2 **N°068/2016-AG** : DSP « Golf Public d'Ammerschwyr/Trois-Epis » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2015

3.9.3 **N°096/2016-AG** : DSP « Plateforme Bois-Energie » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2015 – **Point ajouté**

3.10 **N°069/2016-AG** : Adhésion à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF)

4. Finances

4.1 **N°070/2016-FI** : Approbation des Comptes Administratifs M14-M4 et M49 pour l'année 2015

4.2 **N° 071/2016-FI** : Approbation des Comptes de Gestion M14-M4 et M49 pour l'année 2015

4.3 **N° 072/2016-FI** : Affectations des résultats des budgets M14-M4 et M49 pour l'année 2015

4.4 **N°073/2016-FI** : Décisions modificatives aux budgets « Administration Générale » et « Ordures Ménagères »

4.5 **N°074/2016-FI** : Fixation des tarifs d'inscriptions aux 6^{ème} Rencontres Nationales TEPOS et approbation de la convention de mandat de maniement de fonds publics par une personne privée

4.6 **N°075/2016-FI** : Plateforme Initiative Colmar Centre-Alsace (PFIL) – Validation du principe de la participation de la CCVK pour les années 2016, 2017 et 2018

4.7 **N°076/2016-FI** : Autorisation de versement de la subvention 2016 à l'association « Colmar Centre Alsace tourisme - le Pays des Etoiles »

4.8 **N°077/2016-FI** : Autorisation de versement de la participation financière 2016 à l'OPABA dans le cadre de l'Etude d'opportunité de l'organisation d'un approvisionnement des exploitations d'élevage de Lapoutroie en fourrages bio issus de zones de captages dégradés sur la nappe phréatique d'Alsace

4.9 **N°078/2016-FI** : Approbation de la convention financière à intervenir avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'attribution d'une aide dans le cadre de l'étude visant à renforcer le développement de la filière grandes cultures bio sur les zones à enjeu eau

4.10 **N°079/2016-FI** : Accord de principe sur la participation financière de la CCVK au projet d'Espace Culturel Albert Schweitzer

4.11 **N°080/2016-FI** : Remboursement des frais avancés par M. RUFFIO lors de son déplacement à Paris pour la signature de la convention TEPCV

5. Personnel

5.1 Centre nautique :

5.1.1 **N°081/2016-PR** : Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

5.1.2 **N°082/2016-PR** : Création d'un emploi d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) à temps non complet 30/35^{ème}

5.1.3 **N°083/2016-PR** : Modification de la durée de travail d'un emploi d'ETAPS de 25 à 35h hebdomadaires

5.1.4 **N°084/2016-PR** : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

5.1.5 **N°085/2016-PR** : Création d'un poste saisonnier de Maître-nageur

5.2 **N°086/2016-PR** : Service « Déchets » - Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

5.3 **N°087/2016-PR** : Service « Administration Générale » - Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en CDI

5.4 **N°088/2016-PR** : Service « Assainissement » - Création d'un poste d'ingénieur

5.5 **N°089/2016-PRB** : Action sociale : Attribution d'un bon d'achat à l'occasion d'un départ en retraite

6. Centre nautique

6.1 **N°090/2016-CN** : Modification du règlement intérieur

6.2 **N°091/2016-CN** : Modification des tarifs de prestations

6.3 **N°092/2016-CN** : Validation du principe de mise en place de tarifs préférentiels à l'occasion de l'opération « la rentrée sportive 2016 » dans le cadre de la semaine dédiée à la fête du sport

7. **Déchets** : **N°093/2016-OM** : Approbation de la convention de financement à intervenir avec l'ADEME dans le cadre du Programme d'actions territoriales déchets et économie circulaire

8. Assainissement

8.1 **N°094/2016-AS** : Modification du règlement du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

9 Rapports de Commissions et Groupes de Travail

9.1 Commission «Culture», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 19/04/2016

- 9.1.1 **N°097/2016-FI** : Attribution des subventions CCVK au titre de l'aide aux Manifestations Culturelles 2016 – **Point ajouté**

9.1.2 **N°098/2016-FI** : Versement d'une subvention pour 2016 à Azur FM – **Point ajouté**

9.2 Commission «Déplacements», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 04/05/2016

9.3 Commission «Déchets», rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 24/05/2016

10. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

10.1 Marchés et avenants : Liste des marchés conclus en 2016

10.2 Versement d'une aide financière aux particuliers pour l'achat de couches lavables

10.3 Actions en justice au nom de la CCVK :

10.3.1 Requêtes au Tribunal Administratif de Strasbourg aux fins d'annuler le PLU de Sigolsheim et signature de la convention d'honoraires avec le cabinet RACINE avocats

10.3.2 Recours TASCOM

11. Communications du Président

11.1 Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : point sur l'avancement

11.2 Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : point sur l'avancement

11.3 Comités de Pilotage TEPCV

11.4 Comités de Pilotage TEPOS

12. Informations et divers

12.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Ordures Ménagères

12.2 Centre nautique : location du kiosque durant la période estivale

12.3 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

12.3.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) : compte-rendu du Comité Syndical du 17/05/2016

12.4 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

12.5 Trophée de la Marianne de la Parité 2015

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il constate que les conditions de quorum sont remplies et informe l'assemblée des procurations données (cf. liste ci-dessus).

Ensuite, le Président émet son souhait de modifier l'ordre du jour (N°095/2016-AG) en y ajoutant les points suivants :

- **N°096/2016-AG** : Délégations de Service Public (DSP) « Filière Bois Energie » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2015 (traité lors des points relatifs à l'Administration Générale) ;
- **N°097/2016-FI** : Attribution des subventions CCVK au titre de l'aide aux Manifestations Culturelles 2016
- **N°098/2016-FI** : Versement d'une subvention pour 2016 à Azur FM (tous deux traités lors du CR de la commission Culture)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points susmentionnés.

Il poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

1. N°054/2016-AG : Désignation du Secrétaire de séance

Le Président demande l'approbation des Conseillers Communautaires pour la désignation de Mme SCHRAMM, DGS de la CCVK, en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la désignation de Mme SCHRAMM en qualité de secrétaire de séance.

2. N°055/2016-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 mars 2016

Le compte-rendu a été publié sur le site Internet de la CCVK au lien suivant :
<http://www.cc-kaysersberg.fr/connaitre/conseil-de-communaute.htm>

Le procès-verbal a également été envoyé aux communes membres, pour affichage.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité de membres présents et ayant donné procuration, le procès-verbal du 24 mars 2016, sans réserve ni observation.

3. Administration Générale

3.1 N°056/2016-AG : Approbation du Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 »

Depuis le printemps 2015, la CCVK a engagé l'élaboration de son nouveau projet de territoire à horizon 2030.

Pour ce faire, nous avons eu recours à l'accompagnement de l'association Auxilia.

L'objectif de cette démarche était de fixer, ensemble, un cap pour l'avenir de notre territoire, de nous donner une ligne directrice pour nos actions futures.

La première étape a consisté en la réalisation d'un diagnostic, que nous avons voulu plus qualitatif que quantitatif, à travers notamment de l'analyse du territoire au regard des grands enjeux et mutations de la société en général.

Au cours de la deuxième phase de la démarche, nous nous sommes projeté en 2030, avons imaginé le futur de la vallée au terme d'une réflexion prospective.

La troisième étape, essentielle, a permis de définir une stratégie territoriale, de fixer les objectifs qui permettront de répondre aux différents enjeux identifiés tout en anticipant l'avenir.

Enfin, la dernière partie de la démarche a permis de travailler sur les grands principes de mise en œuvre des actions issues du projet de territoire.

Pour toute cette démarche d'élaboration du projet de territoire, nous avons souhaité sortir de notre fonctionnement habituel et mobiliser très largement, au-delà du Conseil Communautaire et des commissions intercommunales : entretiens avec des acteurs clés de la vallée, rencontres et enquête auprès des habitants, organisation d'ateliers de travail regroupant des élus municipaux et communautaires, des représentants d'entreprises locales, des agriculteurs, des responsables associatifs et des citoyens.

Un véritable élan s'est créé autour de ce projet de territoire, qui a permis à la communauté de (re)créer du lien avec ses habitants et ses forces vives. Près de 500 personnes ont, à un moment, participé à la démarche.

Arrivées de MM. Guy JACQUEY et Jean-Louis BARLIER.

A) Rappel des enjeux du territoire

L'étape de diagnostic avait conclu à 10 grands enjeux pour notre vallée :

- Poursuivre la transition énergétique du territoire
- Inscrire la CCVK dans un réseau de territoires
- Accroître la diversification économique de la vallée
- Rééquilibrer la démographie et faire du vieillissement de la population une opportunité de développement
- Adapter la mobilité sur le territoire
- Se tourner vers le numérique et l'innovation
- Accompagner la transition de l'agriculture locale
- Conforter le rôle moteur du tourisme dans le développement économique du territoire
- Renforcer les solidarités et le lien social
- Affirmer la place des habitants comme une réelle force pour le territoire

B) La stratégie territoriale

A partir de ces enjeux locaux, des mutations en œuvre à l'échelle de la société et des réflexions prospectives, la stratégie territoriale a pu être définie. L'ambition pour « Ma Vallée en 2030 » s'articule autour d'une notion centrale : « **La Vallée du Bien-Etre** ». Cette notion doit s'entendre comme étant l'une des finalités du développement durable : l'épanouissement de tous sur notre territoire.

6 orientations stratégiques et près de 30 objectifs découlent de ce fil conducteur.

1. Une vallée fédératrice et solidaire

- Garantir la cohésion sociale
- Assurer un accès aux services du quotidien à tous les habitants
- Soutenir l'émergence de l'Economie Sociale et Solidaire

2. Une vallée d'initiatives et d'innovation

- Attirer et soutenir les porteurs d'initiatives dans l'accompagnement de leurs projets
- Mettre en réseau les acteurs du territoire afin qu'ils puissent porter des projets en commun
- Permettre à chaque habitant d'être acteur de la vallée
- Se saisir de l'opportunité du numérique au service de l'innovation dans la vallée
- Affirmer la place de la CCVK au cœur d'un réseau de territoires innovants
- Accompagner les acteurs du tourisme vers l'innovation

3. Une vallée plus résiliente

- Soutenir et développer l'artisanat dans la vallée
- Engager la vallée vers une économie circulaire
- Favoriser le financement participatif local
- Développer l'emploi local
- Développer les circuits courts et les filières d'alimentation locales
- Développer la Silver économie

4. Une vallée à Energie POSitive

- Développer la culture de la transition énergétique sur le territoire
- S'engager vers l'autonomie énergétique
- Proposer des services publics favorisant la transition énergétique et écologique
- Assurer l'optimisation énergétique du bâti
- Soutenir le développement d'une agriculture sobre en énergie et respectueuse de l'environnement
- Engager et mettre en œuvre un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à énergie positive
- Se donner les moyens d'anticiper les impacts du changement climatique

5. Une vallée des nouvelles mobilités

- Aménager le territoire pour limiter les besoins en déplacement
- Favoriser la pratique des modes doux sur le territoire
- Optimiser les services de transport existants sur le territoire
- Développer de nouveaux services à la mobilité adaptés à tous
- Accompagner le changement des pratiques individuelles

6. Une vallée dynamique et créative

- Agir pour et avec la jeunesse de notre vallée
- Favoriser une création culturelle et artistique collaborative

C) Les principes de mise en œuvre du projet de territoire

L'élaboration du projet de territoire a permis d'engager une réelle dynamique participative autour de la démarche.

Cette dynamique a largement contribué à enrichir le projet. Un nouveau dialogue territorial s'est engagé entre la CCVK et les habitants de la vallée.

L'ambition à travers la mise en œuvre des actions issues du projet de territoire est de poursuivre et amplifier cette dynamique participative, afin d'arriver à une réelle **co-construction** des actions impliquant tous les acteurs du territoire : élus, habitants, usagers, acteurs économiques ou associatifs, etc.

L'intérêt de construire une démarche participative est de :

- Diversifier les expertises pour développer des approches transversales
- Renforcer les liens entre les acteurs du territoire
- Partager et confronter les avis pour mieux se connaître et se comprendre
- Impliquer toutes les personnes concernées dans le projet

Ainsi, il a été proposé une méthode à la fois souple et innovante pour garantir l'exercice d'une réelle démarche participative tout en intégrant au mieux l'organisation politique actuelle de la CCVK.

Des groupes actions projets (GRAP)

Leur objectif est de co-construire les actions / projets qui leur sont soumis par le comité de pilotage, jusqu'à la mise en œuvre de l'action. Le GRAP n'a pas vocation à perdurer une fois l'action réalisée. Chaque GRAP est chargé d'un projet concret, à raison d'un projet par GRAP. Leur animation et le pilotage seront assurés par un élu communautaire assisté des services de la CCVK.

En terme de composition, le GRAP associerait une vingtaine de participants, répartis en 4 collèges :

- Les élus : leur nombre devra être inférieur au nombre total des habitants & des acteurs (max 8). Une moitié d'élus communautaires et une autre moitié d'élus municipaux
- Les habitants sans responsabilité électorale ou syndicale : ils seront sélectionnés par tirage au sort sur les listes électorales, par appel à participation ou par désignation par les mairies
- Les acteurs du territoire et les usagers : acteurs associatifs ou socioprofessionnels, représentants d'usagers d'un service public, ce sont des personnes impliquées ou directement intéressées par le projet. Ils seront désignés par l' élu pilote du GRAP.
- Les invités : services de la CCVK ou des communes, partenaires institutionnels, experts techniques. Ils pourront être appelés à participer à tout ou partie des réunions de GRAP.

Un comité de pilotage « Ma Vallée en 2030 »

Le rôle du comité de pilotage est de :

- Fixer les orientations politiques pour le projet / l'action
- Vérifier leur cohérence avec le projet de territoire
- Evaluer l'impact du projet
- Sélectionner les projets soumis à un GRAP
- Valider la composition des GRAP et désigner l' élu qui le pilotera
- S'assurer du bon déroulement des GRAP

L'approbation de notre nouveau projet de territoire vient ponctuer plus d'un an de travaux. Mais ce n'est que le commencement ! Il s'agit en effet de concrétiser maintenant nos objectifs, par la mise en œuvre d'actions et de projets qui pourront contribuer au « Bien-Etre » dans notre vallée.

Cette mise en œuvre se fera, d'une part, à travers les programmes d'actions de la CCVK qui vous seront proposés lors des budgets annuels (c'est déjà le cas pour 2016, puisque nous avons anticipé certaines actions). D'autre part, la traduction du projet de territoire s'effectuera également dans le plan local d'urbanisme intercommunal dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est en cours de définition.

Mais il est rappelé que le projet de territoire n'est pas seulement celui de la Communauté de Communes : c'est celui de toute la Vallée. Ainsi, l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire (communes, établissements publics, entreprises, associations, habitants...) sont appelés à s'en emparer et à contribuer à sa mise en œuvre.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le projet de territoire « Ma Vallée en 2030 », tel qu'il a été présenté par le Président ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.2 **N°057/2016-AG** : Approbation du programme d'actions 2016 de la CCVK et autorisation de solliciter tout financeur potentiel (*Cf. annexe 2*)

Le budget primitif 2016 prévoit les crédits pour la réalisation des actions détaillées dans le document ci annexé.

VU les orientations budgétaires validées par le Conseil Communautaire le 24 mars 2016

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le programme d'actions de développement local de la CCVK pour l'année 2016 et son plan de financement prévisionnel, tel qu'il figure en annexe ;
- **décide de solliciter** les cofinancements et partenariats correspondants et toute autre subvention auprès de tout cofinanceur potentiel ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.3 **N°058/2016-AG** : Approbation du règlement et de la convention d'accompagnement à l'autorénovation énergétique des logements (*Cf. annexes 3 et 4*)

Pour mémoire :

La CCVK est lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer pour donner une impulsion forte et encourager les territoires à engager des actions concrètes contribuant à la transition énergétique.

Par décision n° n°141/2015-AG du 3 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), signée le 8 décembre 2015 lors de la COP21.

Par ailleurs, le Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 », en cours d'élaboration à la CCVK, affirme, parmi d'autres objectifs, celui de devenir Territoires à Energie positive (TEPOS) en consommant globalement moins d'énergie et en la produisant au maximum par des sources renouvelables et locales.

Dans le cadre de sa convention TEPCV et de la poursuite de la plateforme de rénovation énergétique des logements sur le territoire de la CCVK, un dispositif d'accompagnement à l'autorénovation est proposé en expérimentation, dont les crédits ont été prévus au budget 2016.

Afin d'encadrer ce dispositif, il y a lieu de prévoir un règlement, ainsi qu'une convention d'accompagnement à destination des professionnels.

Le règlement prévoit le profil, les obligations et la teneur de l'accompagnement pour le bénéficiaire.

La convention, quant à elle, prévoit les obligations à charge de l'entreprise accompagnante, la contrepartie en terme de rémunération ainsi que les clauses de rupture éventuelle.

VU la délibération n°141/2015-AG du 03/12/2015 approuvant la convention TEPCV

M. STOLL estime l'aide attribuée trop faible pour les propriétaires qui autorénovent.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le règlement tel qu'annexé;
- **approuve** la convention telle qu'annexée;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette affaire ;
- **donne délégation** au Président pour verser une prime de 500 € aux bénéficiaires, dans les conditions prévues au règlement.

Décisions prises par 22 voix POUR (dont 3 procurations), **0 CONTRE** et **1 ABSTENTION** (M. STOLL).

3.4 **N°059/2016-AG** : Transports : Navette des Crêtes 2016 - Approbation de l'avenant à la convention de partenariat 2013-2015 et validation de la participation de la CCVK pour 2016 (Cf. annexe 5)

En 2013, l'ensemble des partenaires du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (Régions, Départements, Commissariat du Massif) a souhaité remettre en place la navette des Crêtes sous une nouvelle formule, impliquant l'ensemble des territoires (communautés de communes & offices de tourisme du territoire ainsi que les villes et agglomérations-portes) visant à :

- conforter un dispositif de transport en commun touristique interdépartemental pour une période de 3 ans (2013-2014-2015) ;
- établir une offre de loisirs afférente pour promouvoir les patrimoines naturels et culturels des hautes Vosges ainsi que ses infrastructures touristiques et de loisirs ;
- préparer le contenu d'un Pass « Massif des Vosges » visant à l'autonomie financière du dispositif à partir de 2016.

Par délibération n°054/2013-AG du 27/06/2013, le Conseil Communautaire a approuvé la convention tripartite définissant les modalités de fonctionnement et de partenariat du dispositif pour la période 2013-2015.

Le transport est assuré sous maîtrise d'ouvrage du PNRBV et des Conseils Départementaux compétents, avec la participation financière de l'Etat, des Conseils Départementaux et des territoires concernés selon une clé de répartition solidaire. La communication, la signalisation et l'équipement en porte-vélos des véhicules sont assurés sous maîtrise d'ouvrage du PNRBV et cofinancés par l'Etat et les Régions.

Le comité de pilotage propose de reconduire le dispositif, par avenant à la convention 2013/2015, pour une période de 1 an (2016) selon les mêmes modalités techniques qu'en 2015 :

- 10 jours de circulation : 17, 24, 27 et 31 juillet, 3, 7, 10, 14, 21 et 28 août
- Augmentation des tarifs : Pass individuel 6 € - Pass groupe/famille 15 €
- Plan de financement prévisionnel 2016 est estimé à 91 666 € TTC dont 5 340 € de participation pour la CCVK.

VU la délibération n°054/2013-AG du 27/06/2013 approuvant la convention de partenariat 2013-2015

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** l'avenant à la convention de partenariat 2013-2015 portant prolongation d'un an du dispositif Navette des Crêtes ;
- **valide** la participation de la CCVK au dispositif « navette des crêtes » 2016 pour un montant de 5 340 € ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer l'annexe financière à la convention précitée et tout document se rapportant à cette affaire ;
- **donne** délégation au Président pour signer tout avenant éventuel à la convention et aux annexes précitées.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.5 Itinéraires cyclables

3.5.1 N°060/2016-AG : Tronçon « Sigolsheim – Bennwihr » : approbation de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel

Le tracé actuel de cet itinéraire emprunte, depuis la rue de Bennwihr à Sigolsheim, le chemin rural dit Littenweg puis la RD1 bis sur 800 m jusqu'à l'entrée sud et la rue des Romains à Bennwihr (pour mémoire : circulation sur la RD : 10000 véhicules / jour dont 450 PL).

Le projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Sigolsheim et Bennwihr était inscrit au schéma départemental des itinéraires cyclables. L'objectif est de sécuriser le tracé en évitant d'emprunter la RD 1 bis, afin notamment de permettre la circulation des familles avec enfants et celles des touristes, puisque l'itinéraire est celui de l'eurovéloroute du vignoble EV5.

Lors de la contractualisation du CTV en 2014, il a été convenu que la maîtrise d'ouvrage de l'opération soit déléguée à la CCVK par le Département. Une subvention de 20% du montant des travaux plafonné à 50.000 € (soit 10000 € max) a été réservée par le Département.

La CCVK a donc engagé une mission de maîtrise d'œuvre avec le cabinet OTE pour la réalisation de l'itinéraire cyclable. Le tracé envisagé a été découpé en 4 tronçons :

1. Tronçon A (1000 m) : utilisation de la voie existante (mixte car ouverte aux véhicules à moteurs) par le chemin rural dit Littenweg entre la chapelle Ste Anne à Sigolsheim et le calvaire sur le carrefour avec la RD1bis : pas d'aménagement de voirie à prévoir ; signalisation directionnelle à revoir.
2. Tronçon B (90 m) : traversée de la RD1bis puis voie cyclable longeant la RD sur 90 m avec une séparation d'1 m du bord de la RD
3. Tronçon C (330 m) : création d'une voie mixte enrobée sur chemin rural existant non revêtu
4. Tronçon D (850 m) : utilisation des voies existantes (mixtes) : pas d'aménagement spécifique à prévoir, quelques reprises (nids de poule, accotements).

Le profil envisagé est une voie bidirectionnelle d'une largeur de 2,50 m avec des accotements enherbés de 0,50 m.

Structure type : sur les structures existantes : 10 cm de GNT B2, 6 cm de BBSG 0/10.

La longueur de l'itinéraire est d'environ 2,3 km dont 300 m sur le ban communal de Bennwihr.

La proposition d'avant-projet a été présentée aux services du Département du Haut-Rhin. Au cours des réunions et échanges techniques, les services de la DiRT ont fait part de leurs réserves sur le projet présenté, notamment sur le tronçon B ; l'emprise minimale entre le bord de la RD et l'itinéraire cyclable (1 m) n'étant pas conforme au règlement départemental de voirie (4 m ; 2,75 m minimum acceptable). La possibilité d'y déroger est compliquée.

Il est donc proposé de ne réaliser que les tronçons A, C et D, ce qui permet d'éviter le passage sur la RD et de sécuriser en grande partie l'itinéraire. Les cyclistes seront amenés à traverser puis emprunter sans aménagement la RD1bis sur 90 m.

Le montant prévisionnel des travaux est arrondi à 50.000 € HT soit 60.000€ TTC.

Le financement sera assuré par le Département, l'Etat au titre des crédits TEPCV et la CCVK.

VU l'avant-projet réalisé par le cabinet OTE et présenté par le Président

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** l'avant-projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Sigolsheim et Bennwihr tel qu'il a été présenté par le Président (tronçons A, C et D uniquement)

- **approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel des travaux : 50.000 € HT soit 60.000 € TTC

FCTVA : 9.840 €

Département du Haut-Rhin : 10.000 €

Etat / TEPCV 30.000 €

CCVK : 10.160 €

- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.5.2 **N°061/2016-AG** : Tronçon «Kientzheim – Kaysersberg » : Approbation du programme et du plan de financement prévisionnel

Le projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD28 entre Kientzheim et Kaysersberg a été retravaillé lors d'une réunion avec le Département du Haut-Rhin et la Commune de Kaysersberg Vignoble en avril dernier.

Lors de cette réunion, il a été convenu que :

- La Commune de Kaysersberg Vignoble s'engage à classer l'ensemble du tronçon en agglomération (ce qui permet de limiter les contraintes d'aménagement). Elle prendra également à sa charge la réalisation du programme global de l'opération.
- Suite à ce classement, le Département cède la maîtrise d'ouvrage à la CCVK tout en maintenant sa participation financière sur le projet (120000 € sur le montant HT)
- La CCVK assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération sur l'ensemble du tronçon, avec l'assistance technique de la Commune de Kaysersberg Vignoble pour le suivi du projet.

Une convention de partenariat et de financement entre les trois collectivités doit être conclue en ce sens.

Par arrêté du 2 mai 2016, le Maire de la Commune de Kaysersberg Vignoble a procédé au classement en agglomération de la RD28 du PR 0 + 65 au PR 2 + 267 entre l'agglomération de Kientzheim et l'agglomération de Kaysersberg. Cependant, la vitesse sur cette section a été maintenue à 70 km/h.

A la suite de ce classement, un programme de l'opération a pu être élaboré.

Ce programme reprend en partie les éléments déjà étudiés par les services du Département pour le tronçon anciennement classé hors agglomération.

Ainsi, les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Création d'un itinéraire cyclable et piéton (pas une piste cyclable au sens réglementaire car tout type de circulation douce autorisée)
- Tracé le long de la RD28 côté sud, entre l'entrée ouest de Kientzheim (rue du Riesling) et l'entrée est de Kaysersberg (La Poste)
- Profil : voie bidirectionnelle d'une largeur de 2,50 m lorsque l'emprise est disponible avec accotement de 0,50 m côté RD
Lorsque l'emprise n'est pas disponible, 2 variantes sont proposées :
 - Réduction de la largeur de l'itinéraire cyclable (avec éventuellement un sens de circulation prioritaire)
 - Dévoisement ponctuel du tracé de la RD28 vers le nord
- 2 solutions proposées pour le profil en travers :
 - Sur les sections limitées à 50 KMH : profil avec bordure T2, abaissée devant les entrées de propriété et les accès aux parcelles de vignes
 - Si la limitation de vitesse est maintenue à 70 KMH : 2 variantes sont proposées pour la section concernée : soit un profil chasse-roue avec une bordure GS1 béton de 0,42m ; soit un profil glissière bois de 0,70 m.
 Le profil définitif pourrait être défini ultérieurement après analyse multicritères et concertation avec les riverains.
- Structure type : 30 à 40 cm de grave tout venant ou recyclé F71 / 15 cm de GNT B2, 6 cm de BBSG 0/10 (à adapter en fonction du sol)
- Collecte des eaux pluviales vers le réseau communal unitaire DN600 situé sous la RD

Le Conseil se prononcera sur l'option retenue après réception de l'avis de la commune de Kaysersberg Vignoble.

Le montant prévisionnel des travaux varie en fonction des variantes de profil. Il est proposé de l'arrondir à 300.000 € HT soit 360.000 € TTC.

Le financement sera assuré par le Département, l'Etat au titre des crédits TEPCV, la CCVK et le reliquat par la Commune de Kaysersberg Vignoble. Une convention de financement sera établie avec le Département et la Commune.

VU la proposition de programme d'opération présenté par le Président

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le programme de l'opération d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Kientzheim et Kaysersberg tel qu'il a été présenté par le Président ;

- **approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel des travaux : 300.000 € HT soit 360.000 € TTC

FCTVA : 59.050 €

Département du Haut-Rhin : 120.000 €

Etat / TEPCV : 105.200 €

CCVK : 70.000 €

Commune Kaysersberg Vignoble : 5.750 €

- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.6 N°062/2016-AG : Vente d'un terrain de la Zone d'Activités communautaire Hinteralspach à Kaysersberg Vignoble

Pour mémoire, par délibération n°005/2015-AG du 22 janvier 2015, le Conseil Communautaire a approuvé le rachat à la SCI Solanas, dans le cadre de la mise en œuvre du droit de résolution, de la parcelle cadastrée n°122/3 – section 23, d'une superficie de 11,58 ares, située dans la Zone Artisanale de Kaysersberg-Hinteralspach.

Cette parcelle intéresse M. Guillaume ECKERT, qui a un projet de création d'entreprise de restauration de meubles anciens et de sciage mobile, ainsi que son frère Robin ECKERT, en fin de formation et qui a un projet de création d'entreprise d'ébénisterie et de menuiserie. En attendant l'installation de Robin prévue en 2017, les acheteurs sont Guillaume ECKERT et leur père Philippe ECKERT demeurant à Labaroche, 216 le Léman.

Après étude de cette demande, la Commission « Économie » de la CCVK, qui s'est réunie le 16 février 2016, propose de vendre la parcelle à MM. Guillaume et Philippe ECKERT (SCI en cours de création), aux conditions de vente fixées par délibération du 28 mai 2004 qui concordent avec l'estimation des services du domaine en date du 29 mars 2016.

Le prix de vente est fixé à 1 200 € HT / are, soit un montant total de 13.896 € HT.

Les frais de notaire seront supportés par les acquéreurs.

La parcelle est grevée de plusieurs servitudes (du 02/10/1981) :

- une servitude découlant de l'interdiction d'édifier une construction sur le tracé des deux conduites d'eau ;
- une servitude de passage;
- une servitude de passage de ligne électrique souterraine.

Il s'agit donc d'approuver la vente de la parcelle en question.

VU la demande d'acquisition de la parcelle formulée le par MM. ECKERT ;

VU l'avis favorable de la Commission « Economie » du 16/02/2016 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 mai 2004 fixant le prix et les conditions de vente des parcelles de la Zone d'Activités communautaire de Kaysersberg - Hinteralspach ;

VU l'estimation financière concordante des services du domaine en date du 29/03/2016 ;

VU la délibération n°005/2015-AG du 22/01/2015 autorisant le rachat de la parcelle par la CCVK, dans le cadre du droit de résolution ;

VU l'acte notarié n°1320 du 28/09/2015 actant le rachat de ladite parcelle

M. STOLL souhaite savoir s'il est possible d'ajouter une condition d'activité. Le Président sollicitera l'avis d'un expert juridique.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la vente de la parcelle située dans la Zone d'Activités communautaire de Kaysersberg-Hinteralspach : parcelle cadastrée section 23 n°122 d'une superficie de 11,58 ares à MM. Guillaume et Philippe ECKERT pour la création de leur entreprise, aux conditions suivantes :

- Prix de vente : ZA de Kaysersberg : 1200 €HT / are,
- Droit à réméré : condition de construction dans les 2 ans suivant la vente, sinon la CCVK est prioritaire pour reprendre la parcelle,
- Notion d'activité dominante : l'activité principale du (ou des) futur acquéreur doit être de production et/ou de transformation. Le stockage seul n'est pas prioritaire.

- **précise** que le montant total de cette vente s'élève donc à 13 896 € HT ; les frais de notaire étant à charge des acquéreurs ;

- **charge** Maître GUILLIER, Notaire à Kaysersberg, de cette vente ;

- **précise** que les acquéreurs supporteront toutes les charges et restrictions et notamment les servitudes inscrites au livre foncier ;

- **autorise** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.7 Tourisme

3.7.1 **N°063/2016-AG** : Annulation et remplacement de la délibération n°005/2016-AG du 25/02/2016 relative à la sollicitation de dénomination de groupement de communes touristiques

Par délibération n°005/2016-AG du 25/02/2016, le Conseil Communautaire a approuvé le principe de sollicitation de la dénomination de groupement de communes touristiques selon la procédure simplifiée.

Cependant, les dispositions de l'article 3 du décret n°2008-884 du 02/09/2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme prévoient que cette procédure allégée de classement n'était applicable que du 3 septembre 2008 au 3 mars 2010 et qu'elle ne concernait que les communes ayant bénéficié de l'ancienne dotation touristique jusqu'en 1993 (pas le cas pour Lapoutroie, Fréland, Katzenthal, Sigolsheim et Kientzheim).

En conséquence, il appartient au Conseil Communautaire d'annuler la décision du 25 février dernier et de la remplacer par la décision suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Tourisme, notamment ses articles L. 133-11, L. 134-3, R. 133-32 et R. 133-36 ;

VU le Décret n°2008-884 du 02/09/2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme et notamment ses articles 1 et 3 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 13/10/2014 classant l'Office de Tourisme Intercommunal de la Vallée de Kaysersberg

Le Conseil Communautaire :

- **annule** la décision n°005/2016-AG du 25/02/2016 ;
- **autorise** le Président à solliciter la dénomination de groupement de communes touristiques selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n°2008-884 susvisé pour le territoire constitué des communes ci-après désignées : Ammerschwihr, Fréland, Katzenthal, Kaysersberg Vignoble, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.7.2 **N°064/2016-AG** : Renouvellement de la convention d'objectifs à intervenir avec l'Office de Tourisme Intercommunal pour la période 2016/2019 (Cf. *annexe 6*)

La convention qui lie la CCVK à l'Office de Tourisme de la vallée de Kaysersberg arrivant à échéance le 1^{er} octobre 2016, il est nécessaire de la renouveler expressément pour une durée de 3 ans.

VU la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'article 10 portant sur les subventions versées ;

VU le décret n° 2001 – 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005 portant simplification du régime des libéralités consenties aux associations, fondations et congrégations, de certaines déclarations administratives incombant aux associations, et modification des obligations des associations et fondations relatives à leurs comptes annuels ;

VU l'arrêté NOR PRMX0609605A du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Tourisme

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le renouvellement de la convention d'objectifs entre la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg et l'Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg, pour la période 2016-2019, telle que présentée en annexe ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et tout autre document y afférent.

3.8 **N°065/2016-AG** : Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) : Autorisation donnée au syndicat pour le recours à l'emprunt afin de financer une partie du projet de modernisation des installations de neige de culture

Depuis 2005, le site du Lac Blanc a profondément évolué grâce notamment à la Politique Montagne menée conjointement par le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

De nombreuses infrastructures ont permis de fortement dynamiser la station et ont contribué à son succès auprès d'un public de plus en plus large.

Le SMALB souhaite poursuivre le travail de modernisation entrepris depuis maintenant plus de 10 ans. Conscient des difficultés budgétaires qui entourent les collectivités, il envisage de recourir à un emprunt pour financer le projet de modernisation des installations de neige de culture.

Ce projet d'envergure d'un montant total de près de 1 million d'euros serait financé conjointement avec la société Lac Blanc Tonique, exploitant des remontées mécaniques.

Les travaux seraient réalisés en deux temps avec dès 2016, la réfection des réseaux par le SMALB pour 250 000€ et de l'usine à neige par Lac Blanc Tonique pour 500 000€.

La seconde partie du projet serait réalisée par le SMALB, à moyen terme, et concernerait le remplacement des canons à neige d'ancienne génération par des canons plus performants et beaucoup moins consommateurs d'énergie (- 45%).

Cependant, la réalisation d'un emprunt par le SMALB est soumise à l'accord préalable des membres : CD68 et CCVK (Article 2 des statuts du SMALB).

Le Président souhaite conditionner cette autorisation à la réalisation d'économies permettant de rembourser l'annuité générée par l'emprunt.

VU les statuts du SMALB et notamment leur article 2

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le SMALB à recourir à un emprunt pour financer le projet de modernisation des installations de neige de culture, à hauteur de 250 000 euros.

3.9 Délégations de Service Public (DSP) :

3.9.1 DSP « Petite Enfance - Jeunesse » :

3.9.1.1 **N°066/2016-AG** : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2015 (*Cf. annexe 7*)

Par délibération du 1^{er} décembre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de Délégation de Service Public avec l'association « Les Enfants de la Vallée » pour la gestion des compétences « Petite Enfance et Jeunesse ».

Un rapport écrit d'exploitation est remis par le délégataire au délégant (Article L1411-3 CGCT) au cours du premier semestre de l'année suivant l'année faisant l'objet du rapport annuel et au plus tard en date du 1^{er} juin N+1.

En application des articles L1411-13 et L1411-17 du CGCT, le rapport sera mis à disposition du public, sur place mais également par voie d'affichage au siège de la CCVK ainsi que dans les 8 communes membres.

Le rapport a été publié et est consultable sur le site internet de la CCVK au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intercommunalite/publications-ccvk.htm>

VU les articles L1411- 3, L1411-13 et L1411-17 du CGCT

Le Conseil Communautaire certifie, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, avoir pris acte et examiné le rapport de Délégation de Service Public « Petite Enfance – Jeunesse » pour l'année 2015.

3.9.1.2 **N°067/2016-AG** : Prolongation du contrat pour motif d'intérêt général, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 (*Cf. annexe 8*)

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) a confié la gestion et le fonctionnement du service d'accueil de la petite enfance et du service d'animation jeunesse de la vallée de Kaysersberg à l'association « Les Enfants de la Vallée », dans le cadre du contrat de délégation de service public signé le 8 décembre 2011. Celui-ci arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Dans le cadre de son nouveau projet de territoire « Ma vallée 2030 », la CCVK a engagé la réalisation d'une étude portant sur l'élaboration d'un nouveau schéma d'organisation des services « Petite Enfance » dans la vallée de Kaysersberg. L'objectif de l'étude est de faire évoluer l'offre du service d'accueil de la petite enfance existante (construite en 1999 et 2005) pour l'adapter aux besoins actuels et surtout, à venir, des familles du territoire (nature des services, capacités, localisation...). La population de la vallée de Kaysersberg sera associée à cette étude au travers d'une expérimentation de concertation publique.

Compte tenu des délais de réalisation de cette étude, nécessaires à la définition du futur service d'accueil de la petite enfance, et afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé au Conseil Communautaire de prolonger l'actuel contrat de délégation de service public pour les motifs d'intérêt général précisés ci-avant, pour une durée d'un an, conformément à l'article L 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette prolongation se fera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, aux mêmes conditions d'exploitation que celles du contrat en cours.

VU l'article L1411-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2 de la convention d'affermage du 8 décembre 2011

Le Conseil Communautaire autorise :

- la prolongation pour une durée de un an, aux mêmes conditions d'exploitation que celles du contrat en cours, de la convention de délégation de service public relative à la gestion et le fonctionnement du service d'accueil de la petite enfance et du service d'animation jeunesse de la vallée de Kaysersberg, entre la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg et l'association « Les Enfants de la Vallée », du 8 décembre 2011, conformément à l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la conclusion de l'avenant à la convention de délégation de service public relative à la gestion et le fonctionnement du service d'accueil de la petite enfance et du service d'animation jeunesse de la vallée de Kaysersberg, entre la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg et l'association « Les Enfants de la Vallée », du 8 décembre 2011, joint à la présente délibération.
- Le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

3.9.2 **N°068/2016-AG** : DSP « Golf Public d'Ammerschwyr/Trois-Épis » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2015 (Cf. *annexe 9*)

Par délibération du 30 mars 2007, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de Délégation de Service Public avec la société CEGIP pour la gestion du Golf Public d'Ammerschwyr / Trois-Épis.

La convention prévoit que le délégataire doit présenter au délégant, au plus tard au 15 mai de chaque année, un rapport de délégation.

En application des articles L1411-13 et L1411-17 du CGCT, le rapport sera mis à disposition du public, sur place mais également par voie d'affichage au siège de la CCVK ainsi que dans les 8 communes membres.

Le rapport a été publié et est consultable sur le site internet de la CCVK au lien suivant : <http://www.cc-kaysersberg.fr/intercommunalite/publications-ccvk.htm>

VU les articles L1411-13 et L1411-17 du CGCT

Le Conseil Communautaire certifie, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, avoir pris acte et examiné le rapport de DSP « Golf Public d'Ammerschwyr / Trois-Épis » pour l'année 2015.

3.9.3 **N°096/2016-AG** : DSP « Filière Bois Energie » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2015 (Cf. *annexe 23*) – **Point ajouté**

Par délibération du 30 juillet 2008, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de Délégation de Service Public avec l'association l'Âtre de la Vallée pour la gestion de la plate-forme filière Bois-Énergie.

La convention prévoit que le délégataire doit présenter un rapport de délégation au délégant.

En application des articles L1411-13 et L1411-17 du CGCT, le rapport sera mis à disposition du public, sur place mais également par voie d'affichage au siège de la CCVK ainsi que dans les 8 communes membres.

Le rapport a été publié et est consultable sur le site internet de la CCVK au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intercommunalite/publications-ccvk.htm>

Suites données aux conclusions du précédent rapport de DSP :

Comme demandé à la précédente commission de suivi de la DSP, le rapport propose un compte de résultat spécifique aux activités directement liées à la DSP (production de plaquettes).

Les comptes certifiés par le commissaire aux comptes ont bien été transmis à la CCVK pour l'exercice clôt fin 2014.

Observations sur le rapport de DSP 2015 :

En l'état actuel de la demande, les approvisionnements en bois contractualisés via l'ONF sont suffisants. Un nouveau contrat triennal a été signé fin 2015 pour 26 euros/m³, conformément aux engagements des communes pris suite à la réunion de novembre 2015.

Les ventes de plaquettes ont augmenté de 5024 MWh en 2014 à 5456 MWh en 2015, notamment grâce à un nouveau contrat avec la commune de Labaroche pour une partie de ses besoins.

Des solutions seront proposées par ADV pour régler les problèmes de granulométrie évoqués par Labaroche.

La redevance perçue par la CCVK s'élève à 23 126 euros.

Le prix maximum des plaquettes bois pour les collectivités publiques de la vallée est de 31.44 euros HT/MWh (+0.5% sur 1 an, conformément à la formule d'indexation).

Le résultat s'établit à 91 687 euros, dont 21 008 euros pour l'activité principale (production de plaquettes)

L'Atre de la Vallée compte 24 employés en équivalent temps plein, dont 19 travailleurs handicapés.

L'Atre de la vallée informe la CCVK de l'inauguration de son site du Beubois à Orbey, à l'automne 2016.

Le Président demande à L'Atre de la vallée d'étudier quels volumes de production supplémentaires permettraient une économie de charges. L'engagement réciproque de L'Atre de la vallée, des communes et de la CCVK pourrait permettre d'étudier une baisse du prix des plaquettes.

VU les articles L1411-13 et L1411-17 du CGCT

Le Conseil Communautaire certifie, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, avoir pris acte et examiné le rapport de DSP « Plateforme Filière Bois-Energie » pour l'année 2015.

M. Joseph FRITSCH donne procuration à Mme Martine SCHWARTZ pour voter en son nom lors de cette séance et quitte la séance.

3.10 N°069/2016-AG : Adhésion à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF)

L'AdCF, présidée par M. Charles-Eric LEMAIGNEN (Président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire), fédère 1241 intercommunalités (dont 1022 Communauté de Communes).

L'association s'attache à promouvoir la coopération intercommunale, en participant activement à l'élaboration des lois, à la diffusion des pratiques locales et à l'appui technique des élus et techniciens communautaires. Elle contribue également aux grands débats sur l'organisation territoriale française, la réforme de la fiscalité locale et l'exercice des compétences décentralisées.

En tant qu'association de collectivités locales, l'AdCF entend être force de propositions sur le fonctionnement des institutions territoriales et l'avenir de la décentralisation.

Régulièrement consultée par le Gouvernement et le Parlement, l'AdCF est devenue un interlocuteur de référence des pouvoirs publics.

Chaque année, l'assemblée générale de l'AdCF se réunit dans le cadre de la convention nationale de l'intercommunalité pour délibérer sur les grands dossiers d'actualité politique concernant le fonctionnement des communautés (gouvernance, finances, décentralisation).

Adhérer à l'AdCF permet de bénéficier de la richesse d'expériences d'un réseau dynamique et de services dédiés aux problématiques intercommunales.

Compte tenu de la loi NOTRe qui prévoit le renforcement des communautés de communes et un transfert important de compétences, il paraît opportun d'adhérer à l'AdCF. Cette adhésion donne accès à l'ensemble des services, des informations et des actions réalisées par l'association.

La cotisation des communautés est établie annuellement à 0,105 euros par habitant.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, l'adhésion de la CCVK à l'association Assemblée des Communautés de France.

4. Finances

4.1 N°070/2016-FI : Approbation des Comptes Administratifs M14-M4 et M49 pour l'année 2015 (Cf. annexes 10 à 15)

Conformément à la réglementation en vigueur, l'intégralité des Comptes Administratifs de la CCVK ont été publiés et sont consultables par tous les Conseillers Communautaires depuis le 2 juin 2016, sur notre site Intranet.

La Loi n°2015-991 (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales. L'article 107 précise notamment que :

«Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux».

Cette note a donc également été publiée sur le site intranet de la CCVK, consultable par tous les Conseillers.

Suite au vote des CA de 2015, ce document sera publié sur le site Internet et consultable par tout public.

VU l'article 107 de la Loi n°2015-991 (NOTRe) du 7 août 2015

Le Président quitte la salle mais avant, il charge M. STOLL, 1^{er} Vice-président de la CCVK, de la présentation des comptes administratifs.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** les Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2015 de la structure intercommunale, dressés par le Président et ci – annexés ;
- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **arrête** les résultats définitifs tels que détaillés en annexes.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Le Président réintègre la séance et poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

4.2 N° 071/2016-FI : Approbation des Comptes de Gestion M14-M4 et M49 pour l'année 2015

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Le Conseil Communautaire déclare que les Comptes de Gestion dressés par le Trésorier de Kaysersberg Vignoble, pour l'exercice 2015, sont conformes aux écritures dans les comptes de l'ordonnateur et qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
Décision prise à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.3 **N° 072/2016-FI** : Affectations des résultats des budgets M14-M4 et M49 pour l'année 2015

Affectation des résultats du budget principal et présentation des budgets annexes

➤ **Budget principal « Administration Générale » (M14)**

- Le résultat de la section de fonctionnement 2015 est de	2 194 744.43€ <i>(excédent)</i>
- Le résultat de la section d'investissement 2015 est de	- 403 993.21€ <i>(besoin de financement)</i>

Les restes à réaliser sont de :	436 404€ <i>en recettes</i>
	617 220€ <i>en dépenses</i>
Soit un besoin de financement de	180 816€

Le besoin de financement global de la section d'investissement est donc de **584 809.21€**.

Compte-tenu des éléments précédents, il y a lieu de prévoir une affectation du résultat de **584 809.21€** (au crédit du compte 1068). Le solde de **1 609 935.22€** sera reporté en section de fonctionnement (ligne 002) et le déficit de la section d'investissement de **403 993.21€** sera reporté (ligne 001).

➤ **Budget annexe « SPANC » (M49)**

- Le résultat de la section de fonctionnement 2015 est de	- 19 658.36€ <i>(déficit)</i>
- Le résultat de la section d'investissement 2015 est de	2 640€ <i>(excédent)</i>

Au vu des résultats précédents, il n'y a pas lieu de prévoir une affectation du résultat. Le solde d'exécution d'investissement de **2 640€** fera l'objet d'un report en section d'investissement (001) en recettes et le solde du report à nouveau débiteur de **19 658.36€** sera reporté en dépenses de la section d'exploitation (sur la ligne 002).

➤ **Budget annexe « Ordures Ménagères » (M4)**

- Le résultat d'exploitation 2015 est de **922 717.27€** (*excédent*)
- Le solde d'exécution d'investissement 2015 est de **- 183 932.37€** (*déficit*)

Les restes à réaliser sont de **52 095€** *en recettes*
57 000€ *en dépenses*
 Soit un besoin de financement de **4 905€**

Le besoin de financement global de la section d'investissement est de **188 837.37€**.

Compte-tenu des éléments précédents, il y a lieu de prévoir une affectation du résultat de **188 837.37€** (au crédit du compte 1068). Le solde de **733 879.90€** sera reporté en section d'exploitation (ligne 002) en recettes et le déficit de la section d'investissement de **183 932.37€** sera reporté (ligne 001).

Affectation des résultats des budgets M49 Assainissement

➤ **Budget « Assainissement Vignoble » (M49)**

- Le résultat d'exploitation 2015 est de **177 643.21€** (*excédent*)
- Le solde d'exécution d'investissement 2015 est de **- 111 777.05€** (*déficit*)

Les restes à réaliser sont de **0€** *en recettes*
9 800€ *en dépenses*
 Soit un besoin de financement de **9 800€**

Compte-tenu des éléments précédents, il y a lieu de prévoir une affectation du résultat de **121 577.05€** (au crédit du compte 1068). Le solde de **56 066.16€** sera reporté en section d'exploitation (ligne 002) en recettes et le déficit de la section d'investissement de **111 777.05€** sera reporté (ligne 001).

➤ **Budget « Assainissement FLLBO » (M49)**

- Le résultat d'exploitation 2015 est de **70 956.94€** (*excédent*)
- Le solde d'exécution d'investissement 2015 est de **2 910.94€** (*excédent*)

Les restes à réaliser sont de **0 €** *en recettes*
4 500€ *en dépenses*
 Soit un besoin de financement de **4 500€**

Le besoin de financement global de la section d'investissement est de **1 589.09€**.

Compte-tenu des éléments précédents, il y a lieu de prévoir une affectation du résultat de **1 589.09€** (au crédit du compte 1068). Le solde de **69 367.85€** sera reporté en section d'exploitation (ligne 002) et l'excédent de la section d'investissement de **2 910.94€** sera reporté (ligne 001).

Le Conseil Communautaire approuve :

- l'affectation du résultat de fonctionnement dans le budget principal pour un montant de **584 809.21 €** en réserve à l'article « 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- l'affectation du résultat d'exploitation dans le budget annexe « Ordures ménagères » pour un montant de **188 837.37 €** en réserve à l'article « 1068 Autres réserves » ;
- l'affectation du résultat de fonctionnement dans le budget annexe « FLLBO » pour un montant de **1 589.09 €** en réserve à l'article « 1068 Autres réserves ».
- l'affectation du résultat de fonctionnement dans le budget annexe « Assainissement Vignoble » pour un montant de **121 577.05 €** en réserve à l'article « 1068 Autres réserves ».

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.4 **N°073/2016-FI** : Décisions modificatives aux budgets « Administration Générale » et « Ordures Ménagères »

BUDGET AG - ADMINISTRATION GENERALE

BUDGET AG	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	OPE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
					Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Ecriture d'opération d'ordre budgétaire - remboursement avance sur la numérisation des réseaux pour intégration au SIG	041	202	020	OPFI				10 050.00 €
	041	238	020	OPFI			10 050.00 €	
Action de développement n°2016-16 OPABA	011	6574	834			20 000.00 €		
	011	74718	834		20 000.00 €			
Action de développement n°2016-17 Navettes des crêtes	011	657358	95			5 400.00 €		
	022	022	01			- 5 400.00 €		
Système de contrôle d'accès à l'espace nautique arc-en-ciel	21	2158	413	OPNI				15 400.00 €
	10	10222	413	OPFI			2 500.00 €	
	021	021	01	OPFI			12 900.00 €	
	023	023	01			12 900.00 €		
	022	022	01			- 12 900.00 €		
Piste cyclable Kientzheim/ Kaysersberg	21	2151	824	29				185 000.00 €
	10	10222	824	OPFI			30 300.00 €	
	13	1313	824	29			120 000.00 €	

	13	13148	824	29			4 700.00 €	
	204	204133	824	OPNI				-30 000.00 €
				TOTAL	20 000.00 €	20 000.00 €	180 450.00 €	180 450.00 €

BUDGET OM - ORDURES MENAGERES

BUDGET OM	CHAPITRE	ARTICLE	OPE	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
				Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Ecriture d'opération d'ordre budgétaire - reprise FCTVA sur entretien des bâtiments publics	040	102291	/				500.00 €
	021	021	/			500.00 €	
	023	023	/		500.00 €		
	042	777	/	500.00 €			
			TOTAL	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, les Décisions Modificatives aux budgets « Administration Générale » et « Ordures Ménagères » comme ci-dessus détaillées.

4.5 **N°074/2016-FI** : Fixation des tarifs d'inscriptions aux 6^{ème} Rencontres Nationales TEPOS et approbation de la convention de mandat de manquement de fonds publics par une personne privée (Cf. annexe 16)

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg organise, les 28, 29 et 30 septembre 2016, les Rencontres Nationales « Énergie et Territoires ruraux, vers des territoires à énergie positive ».

Cette manifestation rassemble depuis 2011, sur un territoire différent chaque année, plus de 300 congressistes : élus des collectivités locales, directeurs et chargés de mission des territoires ruraux, représentants de structures de développement local ou spécialisées en énergie, chefs d'entreprises, membres de coopératives agricoles et citoyennes...

Les rencontres constituent le temps fort du réseau TEPOS, animé par le CLER, réseau pour la transition énergétique. Au travers de débats, retours d'expériences français et européens, d'ateliers et de visites, l'objectif est d'ouvrir des perspectives sur les opportunités de développement associées à une action territoriale sur l'énergie, de créer des liens entre les participants et de favoriser leur montée en compétences.

Depuis plusieurs années, la vallée de Kaysersberg s'est engagée avec ses partenaires sur les énergies renouvelables, et depuis plus récemment sur la question climatique et la maîtrise de la demande en énergie. C'est cet engagement qui a été reconnu par le Ministère de l'Écologie en 2015 par l'attribution du label « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) et par le

CLER, réseau pour la transition énergétique, qui a sélectionné notre candidature pour l'organisation des 6^e Rencontres Nationales TEPOS en 2016.

L'accès à ces 6^{èmes} Rencontres Nationales TEPOS se fait sur inscription payante.

Deux formules sont proposées : la formule complète donnant accès aux trois jours que durent l'évènement ou la formule « ateliers » qui donne uniquement accès à la journée du jeudi 29 septembre.

La formule complète est proposée au tarif de 185€.

La formule ateliers (uniquement le jeudi) est proposée au tarif de 130€.

La soirée festive du jeudi soir est une option proposée au tarif de 25€.

Cependant, afin de motiver les inscriptions de premières minutes dites « early booking », une réduction de 25€ sera appliquée à toutes les inscriptions enregistrées avant le 8 juillet et uniquement sur la formule trois jours, soit un tarif promotionnel de 160€.

Les frais d'inscription comprennent, selon la formule choisie :

- ✓ la participation aux 2 conférences plénières et à 2 ateliers
- ✓ la participation aux visites de sites
- ✓ les repas (du dîner du mercredi au déjeuner du vendredi, hors soirée festive)
- ✓ les pauses café et apéritives
- ✓ la ballade apéritive

Les frais d'inscription ne comprennent pas :

- ✓ les frais de transport
- ✓ les frais d'hébergement
- ✓ la soirée festive du jeudi (en option)

Par ailleurs, un certain nombre de gratuités pourront être accordées, à savoir :

- ✓ 2 inscriptions offertes par commune composant la CCVK
Néanmoins, une participation de 25€ pour le dîner du jeudi sera demandée.
- ✓ 2 inscriptions offertes par partenaire financier des 6^e Rencontres Nationales TEPOS. Les partenaires identifiés sont la Caisse des dépôts, l'ADEME, le Conseil Régional du Grand Est, le Conseil Départemental du Haut Rhin et le Grand Pays de Colmar.
- ✓ 1 inscription offerte par élu formant le Comité Technique, à prendre hors quota d'inscriptions offertes aux Communes de la CCVK.

Le service d'inscriptions aux 6^e Rencontres Nationales TEPOS sera assuré par l'Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg. Dans ce cadre et afin d'assurer une traçabilité des recettes d'exploitation, il est nécessaire d'établir une convention de mandat de maniement de fonds publics entre la CCVK et l'Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- de fixer les tarifs suivants :

Prestation	Périodicité	Validité	Tarif
Formule complète – early booking	Du 10 juin au 8 juillet 2016	Du 28 au 30 septembre 2016	160€
Formule complète	Du 9 juillet au 27 septembre 2016	Du 28 au 30 septembre 2016	185€
Formule « ateliers »	Du 10 juin au 27 septembre 2016	Le 29 septembre 2016	130€
Soirée festive	Du 10 juin au 27 septembre 2016	Dîner du 29 septembre 2016	25€

- d'accorder les gratuités susmentionnées ;

- d'approuver la convention de mandat de maniement de fonds publics par une personne privée à intervenir entre la CCVK et l'Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg, tel qu'elle figure en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout autre document se rapportant à cette affaire.

4.6 **N°075/2016-FI** : Plateforme Initiative Colmar Centre-Alsace (PFIL) – Validation du principe de la participation de la CCVK pour les années 2016, 2017 et 2018

L'objectif de la PFIL est de pérenniser les créations d'entreprises sur le territoire du Grand Pays de Colmar. La PFIL soutient ainsi le créateur ou le repreneur d'entreprise en lui :

- octroyant des prêts d'honneur (de 1 500 à 15 000 euros)
- proposant le parrainage d'un dirigeant ou d'un cadre qui l'accompagne pendant 2 ans.

La PFIL regroupe des chefs d'entreprises, des experts-comptables, des banquiers, des organismes de développement économique et des collectivités territoriales.

La CCVK y participe depuis sa création, en versant une contribution qui permet notamment de financer les prêts d'honneur, à raison de 0.15 euros/habitant/an en plus d'une cotisation annuelle de 100 euros.

Depuis 2010, 13 dossiers concernant des entrepreneurs de la Vallée ont été soutenus. Il y a notamment eu en 2014, deux repreneurs sur la commune d'Orbey qui ont bénéficié d'un prêt d'honneur de 3 500 euros chacun.

La PFIL renouvelle sa demande de participation financière pour une période de 3 ans : 2016 à 2018.

VU la délibération n°113/2013-FI du 12/12/2013 approuvant la participation financière de la CCVK à la PFIL pour les années 2014 et 2015

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la participation financière de la CCVK à la PFIL pour les années 2016, 2017 et 2018 ;
- **décide d'inscrire** les crédits nécessaires lors de l'établissement de chaque budget primitif annuel.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.7 **N°076/2016-FI** : Autorisation de versement de la subvention 2016 à l'association « Colmar Centre Alsace tourisme - le Pays des Etoiles » (*Cf. annexe 17*)

Les 7 collectivités membres du Grand Pays de Colmar (Colmar Agglomération, CC de la Vallée de Kaysersberg, CC de la Vallée de Munster, CC du Pays de Ribeauvillé, CC du Pays du Ried Brun, CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux et CC du Pays de Brisach) collaborent au projet de création d'un office de tourisme unique à l'échelle du Pays.

Cette collaboration est concrétisée par la convention de partenariat qui confie à l'association « Colmar Centre Alsace tourisme - le Pays des Etoiles » la mission de conduire les actions de préfiguration à la création d'un OT de destination à l'échelle du Pays.

Chaque collectivité partenaire participe au financement de l'association « Colmar Centre Alsace tourisme - le Pays des Etoiles » selon la clé de répartition définie dans la convention, soit 12 412€ pour la CCVK en 2016.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°089/2014-AG du 24/09/2015 approuvant la convention de partenariat pour des actions communes de développement touristique à l'échelle de la Destination « Grand Pays de Colmar »

VU le budget prévisionnel 2016 de l'association « Colmar Centre Alsace tourisme - le Pays des Etoiles »

VU les crédits inscrit au BP de la CCVK

M. RUFFIO, en sa qualité de membre du Bureau de l'association, quitte la salle.

M. JACQUEY fait part de l'abstention de M. MAIRE pour les mêmes raisons.

Le Conseil Communautaire approuve, par 20 voix POUR (dont 3 procurations), **0 voix CONTRE** et **2 ABSTENTIONS** (MM. THURLINGS et MAIRE [*procuration*]), le versement de la subvention d'un montant de 12 412 euros pour 2016, à l'association « Colmar Centre Alsace tourisme - le Pays des Etoiles ».

M. RUFFIO réintègre la séance.

4.8 **N°077/2016-FI** : Autorisation de versement de la participation financière 2016 à l'OPABA dans le cadre de l'Etude d'opportunité de l'organisation d'un approvisionnement des exploitations d'élevage de Lapoutroie en fourrages bio issus de zones de captages dégradés sur la nappe phréatique d'Alsace

Par délibération n° 044/2016-AG du 24 mars 2016, le Conseil Communautaire a approuvé et autorisé la signature de la convention à intervenir avec l'OPABA pour l'« Etude d'opportunité de l'organisation d'un approvisionnement des exploitations d'élevage de Lapoutroie en fourrages bio issus de zones de captages dégradés sur la nappe phréatique d'Alsace ».

Dans ce cadre, la CCVK contribue financièrement à ce service. Le coût total estimé éligible du programme d'actions sur la durée de la convention (soit 2 ans) est évalué à 28 800 €. Pour rappel, ce montant est éligible à 100% au financement de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse dans le cadre du Programme « Captages dégradés ».

Les dépenses prévisionnelles pour 2016 s'établissent comme suit :

Actions	Dépenses prévisionnelles 2016
<i>Action 1 :</i> Animation/Coordination des acteurs du projet	1 575 euros
<i>Action 2 :</i> Expertise et structuration de la demande en montagne	7 650 euros
<i>Action 3 :</i> Expertise et structuration de l'offre en plaine	4 950 euros
Total des dépenses	14 175 euros

VU la délibération n°044/2016-AG du 24/03/2016 approuvant la convention à intervenir avec l'OPABA

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement de la participation financière à l'OPABA pour 2016, pour un montant de 14 175 euros.

4.9 **N°078/2016-FI** : Approbation de la convention financière à intervenir avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'attribution d'une aide dans le cadre de l'étude visant à renforcer le développement de la filière grandes cultures bio sur les zones à enjeu eau (*Cf. annexe 18*)

La CCVK a été lauréate le 10 novembre 2015 d'un appel à projet « Collectivités et captages » mené par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM).

Le projet consiste à mener une étude visant à renforcer le développement de la filière grandes cultures biologiques sur les zones à enjeux eau en Alsace. Les fourrages, céréales, et protéagineux qui y seraient produits auraient un débouché local : les exploitations

d'élevages de la vallée de Kaysersberg, dont l'un des obstacles identifié à la conversion biologique est la disponibilité de céréales bio, qui ne peuvent être cultivées en montagne.

Cette opération a été confiée à l'OPABA. Le Conseil Communautaire en a approuvé la convention de partenariat par délibération n°044/2016-AG du 24/03/2016.

Le coût total (prévisionnel) du programme d'actions, sur la durée de la convention (soit au 31/12/2017) est évalué à :

• Coût de l'opération (<i>convention OPABA</i>) :	28 800 €
• Frais annexes :	7 500 €
Soit un total de	36 300 €

Ce montant est éligible à 100% au financement de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre du Programme « Captages dégradés ».

A cet effet, l'AERM a établi une convention financière fixant les modalités d'attribution et de versement de l'aide dont le montant maximal s'élève à 36 300 euros, qu'il y a lieu d'approuver.

VU la délibération n° 044/2016-AG du 24/03/2016 portant approbation de la convention avec l'OPABA pour l'« Etude d'opportunité de l'organisation d'un approvisionnement des exploitations d'élevage de Lapoutroie en fourrages bio issus de zones de captages dégradés sur la nappe phréatique d'Alsace »

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la convention financière à intervenir avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, dans le cadre de l'étude visant à renforcer le développement de la filière grandes cultures bio sur les zones à enjeu eau, comme ci-annexée ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention ;
- **autorise** le Président à solliciter le 1^{er} acompte, équivalant à 30 % du montant total de l'opération.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.10 **N°079/2016-FI** : Accord de principe sur la participation financière de la CCVK au projet d'Espace Culturel Albert Schweitzer

La Commune de Kaysersberg Vignoble souhaite créer un Espace Culturel dédié à Albert Schweitzer.

En 2012, elle a mandaté un cabinet d'études pour diagnostiquer la faisabilité de ce pôle.

Les conclusions du cabinet montrent que :

- Le musée actuel ne répond plus aux attentes des nouvelles générations ;
- Le personnage est une richesse patrimoniale pour la Vallée ;
- Ce pôle répondrait au besoin de mémoire ;
- Ce centre culturel viendrait en complément de la maison de Gunsbach.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 2 400 000 euros.

Les Cofinanceurs potentiels sollicités sont l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et la CCVK. Un financement participatif est également envisagé.

La Commune de Kaysersberg Vignoble a présenté le projet en réunion de P/VP le 26 mai dernier et sollicite la CCVK, afin d'obtenir un accord de principe sur la participation au projet pour un montant de 50 000 euros.

Compte tenu du rayonnement du projet, de son impact sur tout le territoire et au-delà, un avis favorable a été donné.

VU l'avis favorable émis en réunion P/VP du 26/05/2016

Le Conseil Communautaire donne, par 22 voix POUR (dont 4 procurations), 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Mme TANTET-LORANG), un accord de principe sur la participation financière de la CCVK, pour un montant de 50 000 euros au projet de Centre Culturel A. Schweitzer à Kaysersberg Vignoble.

4.11 **N°080/2016-FI** : Remboursement des frais avancés par M. RUFFIO lors de son déplacement à Paris pour la signature de la convention TEPCV

Le 12 mai dernier, M. RUFFIO a été mandaté par le Président pour se rendre à Paris afin de signer la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Le Vice-président a dû avancer les frais suivants :

- Transport (SNCF et Métro) pour un montant de 159.52 euros ;
- Repas pour un montant de 57.50 euros, remboursés forfaitairement à hauteur de 15.25 euros

Les membres du Conseil Communautaire peuvent bénéficier du remboursement des frais de déplacement (transport, restauration et hébergement) qu'ils ont engagés à l'occasion de réunions dans des instances ou organismes où ils représentent l'EPCI lorsque celles-ci se tiennent hors du territoire communal, dans les mêmes conditions que les agents de l'État (indemnité forfaitaire de nuitée de 60 €, indemnité forfaitaire de repas de 15,25 €, frais de transport remboursés sur production d'un état de frais et des pièces justificatives).

VU les justificatifs de paiement présentés ;

VU l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État

Ce point le concernant, M. RUFFIO quitte la salle.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le remboursement à M. RUFFIO des frais avancés pour son déplacement à Paris, pour un montant de 174.77 euros.

M. RUFFIO réintègre la séance.

5. Personnel

5.1 Centre nautique :

5.1.1 **N°081/2016-PR** : Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Un adjoint technique de 1^{ère} classe, actuellement affecté à l'équipe technique du Centre Nautique, remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Compte tenu de l'évolution du poste de travail et des missions de cet agent, il est proposé d'autoriser cet avancement de grade.

VU l'avis favorable de la CAP de catégorie C en date du 3 mars 2016 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°032/2014-PR du 13/03/2014 fixant le taux de promotion au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 100%

Le Conseil Communautaire approuve :

- la création, à compter du 13 septembre 2016, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- la suppression, à cette même date d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

5.1.2 **N°082/2016-PR** : Création d'un emploi d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) à temps non complet 30/35^{ème}

Suite aux départs de la cheffe de bassin et du directeur et à l'arrivée à son terme du contrat d'accompagnement dans l'emploi d'un agent technique, il convient de procéder à la réorganisation des équipes du Centre Nautique, comme suit :

- pour l'équipe des maîtres-nageurs : création d'un emploi permanent d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps non complet 30/35^{ème}

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

VU le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire en date du 24/09/2015

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la création d'un emploi permanent d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps non complet 30/35ème, à compter du 1^{er} juillet 2016.

5.1.3 **N°083/2016-PR** : Modification de la durée de travail d'un emploi d'ETAPS de 25 à 35h hebdomadaires

Suite aux départs de la cheffe de bassin et du directeur et à l'arrivée à son terme du contrat d'accompagnement dans l'emploi d'un agent technique, il convient de procéder à la réorganisation des équipes du Centre Nautique, comme suit :

- pour l'équipe des maîtres-nageurs : modification de la durée hebdomadaire de travail d'un de nos maître-nageur actuellement à temps non complet 25/35^{ème} en portant cette durée à 35 heures hebdomadaires (temps complet).

VU le décret n° 91.298 du 20.3.1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU la délibération n°081/2011-PR du 29/09/2011 portant création du poste d'ETAPS, à temps non complet, à raison de 25/35^{ème} ;

VU l'avis du Comité technique paritaire (CTP) du Centre de gestion

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la modification de l'emploi d'ETAPS à temps non complet 25/35^{ème} en temps complet 35 heures, à compter du 1^{er} septembre 2016.

5.1.4 **N°084/2016-PR** : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

Suite aux départs de la cheffe de bassin et du directeur et à l'arrivée à son terme du contrat d'accompagnement dans l'emploi d'un agent technique, il convient de procéder à la réorganisation des équipes du Centre Nautique, comme suit :

- pour l'équipe entretien/technique : création d'un emploi (agent d'entretien/agent technique) non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps complet.

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 (1°)

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe non permanent, à temps complet pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 et rémunéré selon l'échelon 1.

5.1.5 N°085/2016-PR : Création d'un poste saisonnier de Maître-nageur

Il s'avère indispensable de recruter un maître-nageur pour faire face à un besoin saisonnier cet été ; il est donc proposé au Conseil de Communauté la création d'un poste de Maître-nageur à temps non complet 25/35^{ème}, pour la période du 1^{er} au 31 août 2016, rémunéré selon l'indice brut 357 (IM 332).

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 2°

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la création d'un poste de Maître-nageur à temps non complet 25/35^{ème} pour la période du 1^{er} au 31 août 2016, rémunéré selon l'indice brut 357 (IM 332).

5.2 N°086/2016-PR : Service « Déchets » - Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

Dans la perspective de gestion des sites de compostage collectif ainsi que diverses autres tâches techniques par le service de collecte des ordures ménagères, il convient de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps complet.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 (1°)

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe non permanent, à temps complet, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 et rémunéré selon l'échelon 1.

5.3 N°087/2016-PR : Service « Administration Générale » - Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en CDI

Le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié prévoit que la rémunération des agents employés à durée indéterminée fasse l'objet d'une réévaluation au moins tous les 3 ans notamment au vu des résultats professionnels ou de l'évolution des fonctions.

L'agent qui occupe le poste de chargé de mission « Environnement », dans le cadre d'un Contrat à Durée Indéterminée depuis le 1^{er} juin 2010, est concerné par ces dispositions.

Il n'a pas bénéficié de revalorisation indiciaire depuis le 1^{er} juillet 2013 et compte tenu des résultats de ses entretiens professionnels et de l'évolution de ses missions (nouvelles responsabilités) justifiant la revalorisation de sa rémunération, il est proposé de revaloriser sa rémunération comme suit :

- Indices de rémunération actuels : IB 621 – IM 4521
- Indices de rémunération proposés : IB 668 – IM 557

VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux, notamment son article 136 ;

VU la Loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'entretien en date du 26/05/2016

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la revalorisation de la rémunération du chargé de mission « Environnement » en CDI, à compter du 1^{er} juillet 2016 selon les indices de rémunération suivants : IB 668 – IM 557.

5.4 **N°088/2016-PR** : Service « Assainissement » - Création d'un poste d'ingénieur

Suite au départ du responsable du service « Assainissement » en date du 1^{er} août prochain et compte tenu des perspectives d'évolution du service en vue des transferts de compétences « eau et assainissement » liés aux dispositions de la Loi NOTRe, il convient de procéder à un nouveau recrutement.

A cet effet, il est proposé de créer un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 13 juin 2016.

Cet emploi pourra, le cas échéant être pourvu par voie contractuelle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

VU le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire en date du 24/09/2015

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la création d'un poste d'ingénieur à temps complet, à compter du 13 juin 2016 ;
 - **autorise** le recours à un agent contractuel dans le cadre de l'article 3-3 2° de la Loi n°84-53 susvisée ;
 - **assoit** la rémunération sur la grille indiciaire des ingénieurs et de déterminer l'indice de rémunération selon les fonctions, diplômes et l'expérience professionnelle du candidat retenu, en cas de recrutement d'un contractuel ;
 - **autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs au recrutement.
- Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.**

5.5 **N°089/2016-PRB** : Action sociale : Attribution d'un bon d'achat à l'occasion d'un départ en retraite

L'amicale du personnel de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg offre un bon d'achat d'une valeur de 150 euros, à l'occasion de chaque départ à la retraite.

Cependant, les personnels bûcherons ne sont pas intégrés à l'association. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser l'octroi d'un bon d'achat d'une valeur de 150 euros, à l'occasion du départ à la retraite de M. Yves LAURENT (au 01/05/2016).
Ce bon d'achat sera à dépenser au Cellier des Montagnes à Hachimette.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- l'attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 150 euros, à l'occasion du départ à la retraite de M. Yves LAURENT, à dépenser au Cellier des Montagnes à Hachimette ;
- le Président ou son représentant à signer tout document se référant à cette affaire.

6. Centre nautique

6.1 **N°090/2016-CN** : Modification du règlement intérieur (*Cf. annexe 19*)

Le Centre nautique va mettre en place un nouveau système de contrôle d'accès. Ce dernier comprendra un système d'encaissement, d'encodage de cartes et les bornes d'accès à la piscine et à l'espace forme, grâce à des cartes ou bracelets sans contact RFID.

Le nouveau logiciel de caisse permettra d'associer la photo d'identité du client à sa fiche. La photo pourra être prise sur place, à l'aide d'une webcam.

Ce système permettra une facilité dans la reconnaissance du client et le traitement des dossiers et également enrayer les fraudes (ex. : prêt de cartes d'abonnement qui sont nominatives).

Pour information, le fichier « clients » a d'ores et déjà fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Afin que les usagers en soient informés, il est proposé de modifier le règlement intérieur en y intégrant une mention sur les droits à l'image.

Il est proposé de modifier l'article 4.1 « Droits d'image » et d'y ajouter le paragraphe suivant : « *Il sera proposé à chaque usager de l'espace nautique de se faire photographier, dans l'enceinte de la structure, à l'aide d'une webcam. La photo d'identité prise sera associée à la fiche du client.*

L'usager peut refuser cette prise de vue. »

VU la délibération n°123/2014-CN du 13/11/2014 portant approbation du règlement intérieur de l'Espace Nautique ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **de modifier** la délibération n°123/2014-CN du 13/11/2014 portant approbation du règlement intérieur de l'Espace Nautique ;
- **d'approuver** la modification du règlement intérieur de l'espace nautique et notamment son article 4.1 comme détaillée ci-dessus ;
- **d'annuler et de remplacer** le règlement intérieur par le document ci-annexé.

6.2 N°091/2016-CN : Modification des tarifs de prestations (Cf. annexe 20)

Le Centre nautique va mettre en place un nouveau système de contrôle d'accès.

Ce dernier permettra d'accéder ou sortir de la piscine et de l'espace forme sans badger, grâce à des cartes ou des bracelets sans contact RFID.

Au même titre que pour les cartes, il est proposé de mettre en place une facturation de 5 euros en cas de perte d'un bracelet sans contact.

Il y a également le cas spécifique de l'abonnement « horaire » qui est une carte créditée de 10 heures d'utilisation et dont le temps passé à la piscine ou à l'espace forme est déduit lors de chaque passage. L'utilisateur est donc dans l'obligation de badger à sa sortie pour comptabiliser le temps d'utilisation.

Cependant, il peut arriver que les usagers oublient de passer le badge sur la borne lors de leur sortie et le phénomène risque de s'amplifier lors du passage au sans contact. Et il est impossible au personnel d'estimer le temps passé dans l'établissement.

Il est donc proposé de mettre en place un forfait de 3 heures déductibles en cas d'oubli d'un usager de badger à sa sortie du centre nautique.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la modification de la décision n°068/2014-CN du 15/05/2014, modifiée par la décision n°067/2015-CN du 18/06/2015.

VU la délibération n°068/2014-CN du 15/05/2014, modifiée par la décision n°067/2015-CN du 18/06/2015 portant approbation des tarifs des différentes prestations

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **de modifier** la délibération n°068/2014-CN du 15/05/2014, modifiée par la décision n°067/2015-CN du 18/06/2015 portant approbation des tarifs des prestations proposées par l'Espace nautique ;
- **d'approuver** la mise en place d'une facturation de 5 euros en cas de perte d'un bracelet sans contact ;
- **d'approuver** le principe de déduction d'un forfait de 3h sur les cartes « horaires » en cas d'oubli de badgeage lors de la sortie de l'établissement ;
- **d'annuler et de remplacer** le tableau des tarifs des différentes prestations proposées par l'Espace nautique, par le document ci-annexé.

6.3 **N°092/2016-CN** : Validation du principe de mise en place de tarifs préférentiels à l'occasion de l'opération « la rentrée sportive 2016 » dans le cadre de la semaine dédiée à la fête du sport

Depuis quelques années, la commune de Kaysersberg Vignoble, en partenariat avec ses clubs sportifs, organise, courant septembre, la « Fête du sport » qui permet des découvertes sportives et des initiations gratuites : escalade, tennis, judo, tir, pêche, plongée, natation, aquagym etc...

L'Espace nautique profite de l'occasion pour organiser une opération « rentrée sportive » et souhaite proposer une offre promotionnelle sur la semaine du 5 au 11/09/2016 inclus, à savoir : -15% sur les abonnements et les entrées unitaires aux activités Aquagym et Aquabike.

Il est précisé que la date d'achat équivaut à la date de démarrage pour la validité des abonnements (sans possibilité de modification).

Les tarifs spéciaux proposés sont les suivants :

	Tarifs sans promotion (euros)	Proposition promotionnelle (-15%)
AQUAGYM		
1 séance	9.00	7.65
6 séances	45.00	38.25
10 séances	72.00	61.20
AQUABIKE		
1 séance	12.00	10.20
6 séances	66.00	56.10
10 séances	100.00	85.00
Location vélo (30 min)	6.00	5.10

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le principe de la mise en place d'un tarif préférentiel pour la période du 5 au 11 septembre 2016 inclus ;
- **autorise** une réduction de 15 % sur les abonnements et entrées unitaires « Aquagym », « Aquabike » souscrits pendant la période du 5 au 11 septembre 2016 inclus ;
- **précise** que la date d'achat équivaut à la date de démarrage pour la validité des abonnements (sans possibilité de modification).

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

7. Déchets : N°093/2016-OM : Approbation de la convention de financement à intervenir avec l'ADEME dans le cadre du Programme d'actions territoriales déchets et économie circulaire (Cf. *annexe 21*)

Les principaux objectifs sont les suivants :

1. diminuer les quantités de déchets : réduire toutes les sources de gaspillage, donner une seconde vie aux produits, recycler tout ce qui est recyclable et valoriser tout ce qui peut l'être. Il s'agit de limiter l'ensemble des déchets collectés, à travers l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, courant 2016, puis sa mise en œuvre ;
2. améliorer et optimiser la qualité du service (collecte et déchèteries) tant pour les usagers que pour le personnel ;
3. maîtriser l'empreinte écologique du système de collecte et de gestion puis leur valorisation : de la prévention des déchets à leur gestion, jusqu'à leur intégration dans une démarche d'économie circulaire ;
4. rechercher un financement vertueux, juste et résilient.

Le programme d'actions territoriales déchets et économie circulaire, établi pour 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2016, comprends deux phases :

- Phase préalable : réaliser un diagnostic partagé, des études complémentaires et définition d'un programme d'actions détaillé qui sera définitivement validé en 2017.
- Mise en œuvre du plan d'actions : notamment, optimiser le service de collecte et de gestion des déchets, développer le lien déchet – énergie, développer le lien déchet –

biodiversité, sensibiliser touristes et hébergeurs, sensibiliser à l'éco-consommation et à l'économie circulaire.

Le soutien financier de l'ADEME comprend :

- Participation à un poste de chargé de mission à hauteur de 24 000 euros/an pendant 3 ans : 72 000 euros ;
- Installation du chargé de mission : 100% jusqu'à 15 000 euros ;
- Dépenses externes de communication, de formation et d'animation des acteurs : 100% jusque 60 000 euros.

Soit une aide maximum de 147 000 euros sur 3 ans.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la convention de financement à intervenir avec l'ADEME, telle qu'annexée ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer la dite convention.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

8. Assainissement

8.1 **N°094/2016-AS** : Modification du règlement du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) (*Cf. annexe 22*)

Par délibération du 10/02/2006, le Conseil Communautaire a approuvé la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Pour mémoire, les missions du service sont le contrôle périodique de bon fonctionnement pour les installations existantes ainsi que les contrôles de conception et de réalisation pour les nouvelles installations et le diagnostic « assainissement » en vue d'une vente.

Par délibération n°2009/AS-076 du 3/12/2009, modifiée par la décision n°017/2013-AS du 21/03/2013, le Conseil Communautaire a approuvé le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

L'objet du règlement est de définir les conditions et les modalités auxquelles sont soumises les installations ANC sur le territoire de la CCVK et de déterminer les relations entre les usagers du SPANC et le service lui-même, en fixant ou rappelant les droits et les obligations de chacun.

Conformément à l'article L1331-11 du Code de la Santé Publique (CSP) et comme stipulé dans l'article 10 du règlement, les agents du SPANC doivent avoir accès à toute propriété privée pour procéder au contrôle des installations d'assainissement non collectif.

L'article L1331-8 du CSP prévoit une sanction sous forme d'astreinte financière dont le montant peut être majoré de 100% par rapport au montant associé au contrôle.

Cette astreinte peut être adressée à tout propriétaire en cas :

- comme indiqué précédemment, de refus d'accès aux installations à contrôler et ce, quel qu'en soit le motif ;
- d'absence aux rendez-vous fixés par le SPANC (à partir du 2^{ème} rdv sans justification) ;

- de report abusif des rdv fixés par le SPANC (à compter du 4^{ème} report ou du 3^{ème} si une visite a donné lieu à une absence).

L'article 28 du chapitre V du règlement SPANC ne prévoit pas clairement l'application de cette majoration. C'est pourquoi il est proposé de modifier le règlement en conséquence et de remplacer la phrase suivante (p19 – 2^{ème} paragraphe) :

«le SPANC adressera au propriétaire une astreinte financière dont le montant **pourra être** majoré de 100% par rapport au montant associé au contrôle. » par « ...dont le montant **sera** majoré de 100%... ».

VU la délibération du 10/02/2006 approuvant la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;

VU la délibération du 10/02/2006 instituant les tarifs des contrôles de bon fonctionnement et de conception

VU la délibération n°2009/AS-076 du 3/12/2009, modifiée par la décision n°017/2013-AS du 21/03/2013 approuvant le règlement du SPANC

VU les articles L1331-1 à L1331-8 et L1331-11 du Code de la Santé Publique

Le Président demande au Vice-président en charge de la commission « Assainissement » de bien vouloir mener une réflexion sur la création d'un nouveau fond.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **de valider** le principe d'application d'une astreinte financière en cas de refus ou d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle ;
- **d'approuver** une majoration de 100% par rapport au montant associé au contrôle ;
- **d'approuver** l'annulation et le remplacement du règlement du SPANC, en vigueur depuis le 9 décembre 2009 et modifié par délibération du 21/03/2013, par le document ci-annexé ;
- que ledit règlement sera remis à chaque usager et publié sur le site Internet de la CCVK.

9 Rapports de Commissions et Groupes de Travail

Le Président donne la parole à Mme THOMANN pour le compte-rendu de la commission « Culture » du 19 avril dernier.

9.1 Commission «Culture», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente :
compte-rendu de la réunion du 19/04/2016

A. N°097/2016-FI : Attribution des subventions CCVK au titre de l'aide aux Manifestations Culturelles 2016 – Point ajouté

La commission a examiné 12 demandes de subvention.

L'enveloppe annuelle dédiée à l'aide aux manifestations culturelles s'élève à 15 000€

- dont 2 500€ déjà affectés lors de la précédente réunion de la commission culture pour le projet culturel scolaire annuel (concert de blues pour les 2 collèges) ;
- dont la subvention à la radio Azur FM : 3 500€ sollicités (2 000€ attribués en 2015).

A.1 Demandes de subvention 2016

1. Parcours d'artistes en Pays Welche

L'association art'B présente une demande de subvention pour l'organisation de 2 expositions (17 avril 2016 à Ribeaugoutte et automne à Orbey) et 1 animation (date non définie) consacrées aux parcours de 2 artistes reconnus du Pays Welche : Andréas Edzard (céramiste) et Björn Fühler (marionnettiste).

Budget prévisionnel : 2 550€ - Subvention sollicitée : 850€

Proposition de la commission : 200€

2. Festival du jeu de rôle 2016

L'association Nickel présente une demande de subvention pour l'organisation de l'édition 2016 du festival du jeu de rôle qui se déroulera les 22,23 et 24 avril 2016 à Kaysersberg.

Budget prévisionnel : 18 100€ - Subvention sollicitée : 2 000€

Proposition de la commission : 1.000€

3. Foire aux vins d'Ammerschwihr 2016

Le Syndicat Viticole d'Ammerschwihr présente une demande de subvention pour l'organisation de l'édition 2016 de la foire aux vins d'Ammerschwihr qui se déroulera les 22, 23 et 24 avril 2016.

Budget prévisionnel : 13 200€ - Subvention sollicitée : 1 000€

Proposition de la commission : La commission émet un avis défavorable. Malgré sa qualité et l'intérêt de la manifestation pour la promotion du vin d'Alsace et de la vallée de Kaysersberg, celle-ci ne répond pas aux critères du fond d'aide aux manifestations culturelles : www.cc-kaysersberg.fr/loisirs/aide-aux-manifestations-culturelles.htm

4. Animation médiévale

L'association Les Compagnons du Hohnack présente une demande de subvention pour l'organisation d'une animation médiévale qui se déroulera le 1^{er} mai 2016 au château du Hohnack à Labaroche.

Budget prévisionnel : 1 073€ - Subvention sollicitée : non précisée dans la demande

Proposition de la commission : 400€

5. Festival Goul'Matey 2016

La compagnie La Tête allant vers présente une demande de subvention pour l'organisation de la 2^{ème} édition du festival Goul'Matey qui se déroulera du 17 au 22 mai 2016 à Orbey.

Budget prévisionnel : 28 200€ (90 115€ avec valorisation du bénévolat et des contributions en nature) - Subvention sollicitée : 2 000€

Proposition de la commission : 1.700€**6. Spectacle théâtral**

L'association La Rencontre présente une demande de subvention pour un spectacle théâtral intitulé « Tolérance, où est-tu ? ». Les représentations se dérouleront du 7 au 10 juillet 2016 à Kaysersberg (2 représentations), Kientzheim (1 représentation) et Sigolsheim (1 représentation).

Budget prévisionnel : 4 300€ - Subvention sollicitée : 800€

Proposition de la commission : 500€**7. Festival Intime Artiste**

Les compagnies La Huppée et Tricoterie & Cie présentent une demande de subvention pour l'organisation d'un festival de création pluri artistiques qui se déroulera du 11 au 17 juillet 2016 à Ribeaugoutte (Lapoutroie).

Budget prévisionnel : 13 000€ - Subvention sollicitée : 2 000€

Proposition de la commission : 800€**8. Festival « Danses d'ici et d'ailleurs » 2016**

L'association La Rencontre présente une demande de subvention pour l'édition 2016 du festival de folklore se déroulera du 15 au 17 juillet 2016 à Kaysersberg.

Budget prévisionnel : 18 600€ - Subvention sollicitée : 2 000€

Proposition de la commission : 800€**9. Son et Lumière du musée du Linge**

Le musée-mémorial du Linge présente une demande de subvention pour un nouveau spectacle Son et Lumière qui commémorera le début des combats au Linge. Les 5 représentations se dérouleront du 22 au 30 juillet 2016 au Linge.

Budget prévisionnel : 70 000€ - Subvention sollicitée : non précisée dans la demande

Pour information, le Conseil Communautaire a attribué, par délibération du 3 décembre 2015, une subvention exceptionnelle de 2.000€ pour le spectacle Son et Lumière des 2 et 3 octobre 2015 (budget communiqué : 47 000€)

Proposition de la commission : 2.000€**10. Festicave 2016**

L'Association Fascht et Compagnie présente une demande de subvention pour l'organisation de l'édition 2016 du festival « Festicave » qui se déroulera du 19 au 21 août à Kaysersberg.

Budget prévisionnel : 33 863€ - Subvention sollicitée : 2 000€

Proposition de la commission : 1.000€**11 Musique en milieu de soins, milieu de vie**

L'association Mains Tendues (Kaysersberg), en partenariat avec l'Association Européenne Musique à l'Hôpital (Strasbourg), présente une demande de subvention pour des interventions musicales au sein de l'EHPAD de la Weiss durant l'année 2016

Budget prévisionnel : 6 450€ - Subvention sollicitée : 800€

Proposition de la commission : 500€

12 Noël à Kayzersberg 2016

Demande communiquée verbalement : L'association Noel à Kayzersberg présente une demande de subvention pour le volet culturel du Marché de Noel de Kayzersberg 2016 dont le thème sera les contes de Noël (russes). Ne disposant plus que de 4 bénévoles, l'association envisage de louer une exposition. Budget prévisionnel de l'exposition : 25.000€ soit le double des années antérieures (hors repas des bénévoles).

Selon M. Kuster, il s'agit probablement de la dernière année d'organisation par l'association qui utilise donc les excédents cumulés (\pm 13.000€) pour boucler le budget prévisionnel. L'association souhaite toutefois terminer l'exercice 2016 avec 6.000€ afin de rembourser le prêt des cabanes.

Budget prévisionnel : NC - Subvention sollicitée : 2 000€

Proposition de la commission : 1.800€

La Vice-présidente cède la parole à M. MULLER pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire autorise le versement pour l'année 2016, au titre de l'aide aux manifestations culturelles, des subventions d'un montant total de 10 700 euros, réparti comme suit :

- **200 euros à l'association « art'B »** pour l'organisation de 2 expositions et 1 animation consacrées aux parcours de deux artistes reconnus du Pays Welche ;
- **1 000 euros à l'association « Nickel »** pour l'organisation de l'édition 2016 du Festival du jeu de rôle ;
- **400 euros à l'association « Les Compagnons du Hohnack »** pour l'organisation d'une animation médiévale ;
- **1 700 euros à la compagnie « La Tête allant vers »** pour l'organisation du Festival Goul'Matey ;
- **500 euros à l'association « La Rencontre »** pour l'organisation d'un spectacle théâtral intitulé « Tolérance, où es-tu ? » ;
- **800 euros à l'association « La Rencontre »** pour l'organisation d'un festival de Folklore « Danses d'ici et d'ailleurs » ;
- **800 euros aux compagnies La Huppée et Tricoterie & Cie** pour l'organisation d'un Festival de création pluri artistes ;
- **2 000 euros au Musée mémorial du Linge** pour l'organisation du spectacle de Son et Lumière 2016 ;
- **1 000 euros à l'association « Fascht »** et Compagnie pour l'organisation de l'édition 2016 du Festicave ;
- **500 euros à l'association « Mains Tendues »** pour des interventions musicales au sein de l'EHPAD de la Weiss ;
- **1 800 euros à l'association « Noël à Kayzersberg »** pour le volet culturel (contes de Noël russes) du Marché 2016.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Mme THOMANN poursuit le compte-rendu.

B. Divers

B.1 N°098/2016-FI : Versement d'une subvention à AZUR FM – Point ajouté

La radio associative Azur FM sollicite le renouvellement de la subvention de fonctionnement versée depuis 2011. Elle assure la promotion de l'ensemble des événements et manifestations de la vallée qui lui sont communiqués. Subvention sollicitée : 3 500€

Proposition de la commission : 1.800€

La Vice-présidente cède la parole à M. MULLER pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement pour l'année 2016, d'une subvention d'un montant de 1 800 euros à Azur FM.

Mme THOMANN poursuit avec le compte-rendu de la commission « Déplacements » du 4 mai dernier.

9.2 Commission «Déplacements», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 04/05/2016

A. Mobil'Val : bilan 2016

A.1 Rappel des objectifs fixés pour le service (en 2011) :

- Permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap de se déplacer pour leurs besoins quotidiens
- Soutenir les personnes en difficulté sociale en leur proposant un service de transport pour leur réinsertion
- Améliorer l'accès aux services et équipements de proximité dans la Vallée

Globalement, le TAD doit permettre d'améliorer le service à la population (il ne contribue donc pas forcément à limiter ou optimiser les déplacements sur le territoire).

A.2 Rappel : le fonctionnement du service

Le service a été lancé en avril 2012 (pour une période d'expérimentation de 3 ans).

Le public ciblé : personnes > 65 ans ou en situation de handicap ou des personnes en difficulté sociale

Le service dessert : l'ensemble du périmètre de la CCVK & les Trois-Epis. Depuis 2013, la desserte de Colmar, Ingersheim et de Muesberg a été ajoutée.

Le service fonctionne en porte à porte (les usagers sont pris en charge devant chez eux et déposés à l'endroit de leur choix).

Amplitude horaire : du lundi au samedi de 8h00 à 18h00 (avant 2015 : 19h00)

Les usagers doivent faire une demande d'adhésion préalable (gratuite).

Le service fonctionne sur réservation obligatoire (au plus tard la veille avant 17h ou le vendredi pour le lundi suivant).

Les tarifs : trajet dans la vallée : 2,50 €. Trajets vers Colmar/Ingersheim : 3,50 €

En 2015, le bilan de la période expérimentale a été jugé très satisfaisant par la Commission et la proposition de poursuivre le service a été validée par le Conseil Communautaire.

Certaines modifications ont été apportées, notamment sur les modalités d'adhésion :

- Pour les personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap : l'adhésion est « de droit » et sa validité permanente
- Pour les personnes en difficulté sociale : une étude personnalisée et au cas par cas de chaque demande d'adhésion est effectuée par la CCVK avec l'élu de la commune concernée et le représentant de l'organisme qui accompagne la personne (CCAS, Assistante Sociale, Manne Emploi, Mission Locale, CARSAT...). Il s'agit d'apporter une réponse aux besoins réels de déplacement et de trouver les solutions adéquates. Si l'adhésion au MOBILI'VAL est validée, celle-ci est à durée déterminée (au max jusqu'au 31/12 de l'année).

Le service est exploité depuis le 1^{er} janvier 2015 par la sté. GIHP Lorraine Transports par marché public d'une durée d'1 an renouvelable tacitement sur une durée maximale de 4 ans (jusqu'au 31/12/2018).

A.3 Le bilan 2015

A.3.1 Indicateurs chiffrés :

-Nombre d'adhérents (au 31/12/2015) : **543**

dont : 48 de moins de 65 ans (9%)

dont : 68 personnes en situation de handicap (13%)

-Total de trajets 2015 : **4 450 voyages / an**

-Moyenne mensuelle : **371 voyages** (-5% entre 2014/2015)

-**30%** des trajets = personnes < 65 ans

-Nombre total d'utilisateurs différents : **227 pers / an**

-Moyenne par utilisateur : **20 voyages / an** (max : 424 – mini : 0)

-Moyenne du nombre d'utilisateurs différents / mois : **75**

Dont 13 ont moins de 65 ans (20%)

- Taux de groupage : **1,2 personnes / véhicule**

-Principales destinations :

Lapoutroie (27%), Colmar (25%), Orbey (18%), Kayzersberg (9%)

Moins d'1% : Muesberg, Ingersheim, Trois-Epis, Katzenthal, Kientzheim

-Principaux motifs : travail, rdv médicaux, achats, visites

-Pics de fréquentation :

mois : octobre / novembre / mars

jours : jeudi / mardi

-Creux dans la fréquentation

mois : mai / août / juin

jours : samedi (9%)

A.3.2 Analyse qualitative / ressenti des usagers

Points de satisfaction : Service en porte à porte, Desserte Colmar, Tarifs

Points de mécontentement : Centrale de réservation (attente téléphonique, non accessible), quelques retards

A.3.3 Analyse qualitative / CCVK

Points de satisfaction :

- Evolution du nombre d'adhérents toujours positive
- Utilisation pour services locaux
- Re-sociabilisation pour certains usagers

Points de mécontentement :

- Compréhension « taxi » // transport collectif
- Taux de groupage très faible et qui stagne
- Nombre d'utilisateurs différents (stable, récurrence)
- Centrale de réservation (attente téléphonique, non accessible)

A.3.4 Bilan financier 2012-2015

Année	Dépenses brutes	Coût / voyage	Recettes
2012 (8 mois)	21.000 €	27 €	15%
2013 (12 mois)	60.000 €	14 €	17%
2014 (12 mois)	119.000 €	25 €	14%
2015 (12 mois)	114.000 €	26 €	11%

Le reste à charge pour la CCVK en 2015 est d'environ **66.000 €** (114400 €– 12700 € de recettes – 35600€ de subvention départementale).

Débat en Commission :

Dans la perspective de la fin de la subvention départementale prévue pour 2017, les membres de la commission débattent autour des questions :

- de coût (augmentation des tarifs ?),
- de gestion du service (régie ?)
- de modification de l'organisation du service (desserte zonale = domicile vers arrêt fixe ou circuits et horaires prédéfinis, diminution de plages d'ouverture de services, etc. ?)

La réflexion devra être poursuivie.

B. Projets nouveaux à engager en 2016

Un rappel de la démarche d'élaboration du projet de territoire Ma Vallée en 2030 est effectué.

La stratégie territoriale en matière de déplacements et mobilité fixe les objectifs suivants :

- Aménager le territoire pour limiter les besoins en déplacement (mobilité inversée)
- Favoriser la pratique des modes doux sur le territoire
- Optimiser les services existants sur le territoire
- Développer de nouveaux services à la mobilité adaptés à tous Accompagner le changement des pratiques individuelles (mobilité inclusive)

Deux autres objectifs sont également liés :

- Assurer un accès aux services du quotidien à tous les habitants
- Proposer des services publics favorisant la transition énergétique et écologique

La restitution du projet de territoire et la proposition du dispositif de mise en œuvre (démarche participative de co-construction des actions) a eu lieu le 3 mai.

En parallèle et dans le cadre des objectifs de Ma Vallée en 2030, la CCVK s'est également engagée dans les démarches :

- TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) : appel à projet de l'Etat qui permet de financer des opérations favorisant la transition énergétique
Ex d'actions financées : Acquérir des véhicules propres pour la CCVK Développer les pistes cyclables Sensibiliser et mobiliser la CCVK population pour la transition énergétique
- TEPOS (Territoire à énergie positive) avec l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales.
L'approche TEPOS répond également aux enjeux économiques, sociaux, démocratiques et environnementaux...
- CIT'ERGIE : dispositif de soutien et d'accompagnement destiné aux communes et intercommunalités qui s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux. Un des domaines à travailler concerne la mobilité.
- D'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour lequel le diagnostic est réalisé et la définition du PADD est en cours.

Ainsi, 3 réflexions sont soumises à la Commission :

B.1 Refonte du service de transport en commun sur le territoire de la CCVK

Suite à la loi NOTRe, la compétence « transport inter-urbain » a été transférée des départements aux régions dès le 1^{er} janvier 2017 et la compétence « transports scolaires » dès le 1^{er} septembre 2017.

La Région Grand Est a décidé de prendre ces 2 compétences à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette date coïncide à peu près à la fin des marchés publics passés par le Département, qui échoient à la fin de l'année scolaire 2017/2018 :

- pour l'organisation des services scolaires (la CCVK en est l'organisateur délégué pour les 2 collèges, les écoles d'Orbey, le RPI Sigolsheim-Katzenthal)
- pour l'organisation des services réguliers (ligne 145 le Bonhomme Orbey Colmar, ligne 147 Le Bonhomme Orbey Ribeauvillé et ligne 157 Labaroche Trois Epis Colmar)

A ce jour, l'organisation régionale des services de transport régulier n'est pas encore définie. Les services de la Région nous ont proposé de travailler sur une proposition au niveau local et de leur transmettre.

Le Président de la CCVK a ainsi proposé de travailler sur un schéma local des transports inter-urbains dans la vallée (expérimentation val'express à valoriser) sous la forme d'un GRAP participatif.

B.2 Evolution du service de TAD Mobili'Val

Suite à la présentation du bilan 2015 et aux discussions engagées, la question se posait de poursuivre les réflexions au cours de l'année 2016 pour être opérationnelles au 1^{er} janvier 2017 et proposer un avenant à l'exploitant.

Proposition de la Commission :

Compte-tenu de l'objectif d'un TAD qui est de compléter l'offre de transport inter-urbain régulière, il est proposé d'engager la réflexion sur l'évolution du TAD après celle sur le schéma de transport inter-urbain.

B.3 Elaboration d'un schéma directeur des modes doux (plan piétons/vélos)

Afin de répondre à l'un des objectifs de Ma Vallée en 2030 et de pouvoir alimenter les travaux et réflexions du PLUi, il a été décidé d'engager dès à présent l'élaboration d'un schéma des modes doux (plan piétons / vélos) sur le territoire de la CCVK.

Pour ce faire, la CCVK accueille en stage Lucile GEYL-HUTSCHKA (Master Eco-conseiller) du 18/04 – 30/09/2016.

L'objectif d'un schéma des modes doux est de se doter d'une stratégie coordonnée, planifiée dans l'espace et dans le temps, associant les élus, acteurs et habitants.

La démarche se déroule en plusieurs phases :

- = Identifier les pratiques, les pôles générateurs de déplacement et définir les besoins liés ;
- = Analyser les aménagements et équipements existants ;
- = Définir une stratégie et un maillage cyclable et piéton à l'échelle intercommunale et à l'échelle de chaque centre-bourg
- = Proposer les actions concrètes à mettre en œuvre

Proposition de la Commission :

- **Création d'un groupe de travail ad hoc pour piloter ce schéma, incluant des acteurs du territoire et des usagers (parents d'élèves, associations...). Un élu référent par commune y sera associé.**
- **Les pratiques touristiques n'y seront pas incluses (de même périmètre des Trois-Epis)**

- Pas de réalisation d'enquête mais observation terrain avec questionnement des habitants.

Le Président donne la parole à M. STOLL pour le compte-rendu de la commission « Déchets » du 24 mai dernier.

9.3 Commission «Déchets», rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 24/05/2016

A. Projet d'implantation des points d'apport volontaire de tri sélectif (papier/carton/flacon plastique/métal et verre).

A.1 Rappel des critères d'éligibilité des sites recevant les PAV

Les critères sont :

- le maillage du réseau de point tri avec une densité suffisante (zone de chalandise)
- l'optimisation du taux de remplissage
- l'accessibilité aux habitants (sur le cheminement piétonnier, transport ou parking)
- l'implantation aux abords d'une route fréquentée par les habitants du territoire (stationnement aisé pour les véhicules particuliers)

Actuellement, 38 sites sont en service, composés de 162 conteneurs enterrés et aériens (en 2014 : 47 sites de 176 conteneurs enterrés et aériens)

A.2 Nouveaux sites d'implantation de PAV tri pour 2016

Ammerschwihr: 2 sites (8 conteneurs)

- Atelier municipal (5 conteneurs)
- Place du marché aux fruits (3 conteneurs)

Kaysersberg Vignoble - Sigolsheim: 1 site (5 conteneurs)

- Place ancienne mairie

Fréland: 1 site (4 conteneurs)

- Zone d'activité Le Baa

Lapoutroie: 1 site (4 conteneurs)

- Hachimette terrain de tennis

Orbey: 1 site (8 conteneurs)

- Zone d'activité Prés Bas

Soit un total de 6 nouveaux sites: 29 conteneurs

A.3 Planning prévisionnel des travaux

L'échéancier des travaux est présenté.

Il faut compter 8 mois entre le lancement de la consultation et la mise en service des sites.

Cette mise en service est prévue pour novembre 2016.

A.4 Signalétique de PAV tri sélectif

Les membres de la commission souhaitent étudier la pertinence et l'efficacité de communication des panneaux d'information.

Cette question sera débattue lors de la prochaine réunion.

B. Réhabilitation du réseau de déchèteries

Le bureau d'étude BEREST a transmis les coûts de réhabilitation du réseau de déchèteries. Un premier chiffrage est présenté aux élus de la commission.

- **Déchèterie à Sigolsheim**

Coût prévisionnel de la réhabilitation : 352 000€ HT.

- Poste Voirie/Réseau/Divers (VRD) : 295 500 € comprenant le bassin de stockage des eaux usées (120 m3), la station de rejet, vannes et regards associés, la défense incendie (bâche de 120m3) ;
- Poste gardien et zone de stockage : 15 000€ comprenant le bâtiment préfabriqué + préau ;
- Poste Garde corps et signalisation : 25 500€ ;
- Poste contrôle d'accès : 16 000€ comprenant la borne, les cartes d'accès et le logiciel.

- **Déchèterie à Orbey**

Coût prévisionnel de la réhabilitation : 380 500€ HT

- Poste VRD : 304 500 € comprenant la mise en place de gardes corps, la reprise des voiries, clôtures, réseaux secs et humides, stockage des eaux usées (120m3), la station de rejet, les vannes et regards associés, la signalisation, l'éclairage du site ;
- Poste gardien et zone de stockage : 60 000€ comprenant le bâtiment préfabriqué + préau zone de stockage ;
- Poste contrôle d'accès : 16 000€ comprenant la borne d'accès, les cartes d'accès et le logiciel.

- **Déchèterie à Kaysersberg**

Coût prévisionnel de la réhabilitation : 1 148 600€ HT

- Poste VRD : 655 600 € comprenant les quais, les gardes corps, voiries, clôtures, réseaux secs et humides, stockage des eaux usées, la signalisation, l'éclairage du site, la défense incendie ;
- Poste gardien et zone de stockage : 262 500€ comprenant le bâtiment maçonné + préau ;
- Poste voie de desserte : 157 500€ comprenant la voirie, les réseaux eaux usées et l'éclairage ;
- Poste contrôle d'accès : 35 000€ comprenant les bornes, les cartes d'accès, le logiciel et la vidéo surveillance du site ;
- Poste aménagement voie dépôt communal : 38 000€ comprenant uniquement la voirie en concassé.

Remarques :

84% du coût estimatif des travaux pour la déchèterie de Sigolsheim et 70% pour Orbey sont imputés aux travaux obligatoires, imposés par la Loi (mise en place de moyens de défense d'incendie et de capacité de stockage des eaux usées polluées).

Une réunion sera programmée avec le SDIS pour valider certains points techniques sur la défense incendie de la déchèterie à Sigolsheim. La DREAL sera également consultée pour valider les points techniques concernant les capacités de stockage des eaux usées des trois déchèteries.

C. Informations et divers

C.1 Recommandation CRAM 437 : suppression des marches arrières lors des collectes d'OMR

Poursuite de la campagne de suppression des marches arrières lors des tournées de collecte des OMR (prévention des accidents).

La problématique des marche arrière sur la commune de Lapoutroie a été traitée.

Les points sur la commune d'Ammerschwahr sont en cours d'analyse.

C.2 L'association « Pas à Pas » d'Orbey (en collaboration avec les Restos du cœur d'Orbey), sollicite la mise en place d'un composteur à titre gracieux.

Ce composteur serait mis à disposition des bénéficiaires des Restos du cœur, dans le cadre de la gestion d'un jardin solidaire.

Avis de la commission : favorable.

Le Président poursuit avec les points à l'ordre du jour.

10. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

10.2 Marchés et avenants : Liste des marchés conclus en 2016

ANNEE	N° DU MARCHÉ	OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT euros HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE
2016	B0017	SURVEILLANCE DES DECHETERIES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG	12/04/2016	41.184,00	PHENIX SECURITE
2016	B0015	FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS ENTERRES DESTINES A LA COLLECTE DES VIEUX PAPIERS - BOUTEILLES PLASTIQUE ET DU VERRE USAGE	20/04/2016	minimum : 29.574,00 maximum : 47320,00	ASTECH
2016	B0016	TRAVAUX DE VOIRIE D'ENFOUISSEMENT DE CONTENEURS ENTERRES D'APPORT VOLONTAIRE DE COLLECTE SELECTIVE	20/04/2016	45.598,75	OLRY ARKEDIA

10.2 Versement d'une aide financière aux particuliers pour l'achat de couches lavables

Conformément à la délibération du 16 avril 2015, une aide financière de 60€ a été octroyée à Mme Audrey KLEE pour l'acquisition de couches lavables.

10.3 Actions en justice au nom de la CCVK :

10.3.1 Requêtes au Tribunal Administratif de Strasbourg aux fins d'annuler le PLU de Sigolsheim et signature de la convention d'honoraires avec le cabinet RACINE avocats

Le Président a signé avec le cabinet RACINE Avocats de Strasbourg, une convention d'honoraires afin de défendre les intérêts de la CCVK dans 4 procédures concernant le PLU de la commune de Sigolsheim.

En effet, quatre EARL ont saisi le Tribunal Administratif de Strasbourg aux fins d'annuler la délibération du Conseil Municipal de Sigolsheim en date du 8 juillet 2014 approuvant le PLU communal.

La compétence de PLU étant transférée à la CCVK, elle a la charge des dossiers instruits.

Les honoraires engendrés par les 4 procédures se répartissent comme suit :

- frais de dossier : forfait de 1 200 € HT
- frais de déplacement
- débours – droit de plaidoirie : 52 TTC
- étude de dossier, réunion et consultations éventuelles au cabinet, rédaction des conclusions, suivi des procédures, plaidoirie à l'audience de jugement : forfait de 4 800,00€ HT.

La CCVK a également fait une déclaration de sinistre après de son assureur la SMACL Assurance. Les frais d'avocats sont indemnisés à hauteur de 2 000 € maximum par instance, donc 8 000 € au total pour ces 4 procédures.

10.3.2 Recours TASCOM

Un contentieux a été déposé à l'encontre de l'Etat afin de récupérer de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

En effet, il apparaît qu'en 2010 le montant perçu par l'Etat au titre de la TASCOM a été anormalement déduit de la dotation de compensation, l'enjeu porte sur 150 000 euros environ.

11. Communications du Président

11.1 Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : point sur l'avancement

Après la présentation du diagnostic, le travail de définition et hiérarchisation des enjeux du territoire a été réalisé lors des réunions du comité de pilotage, fin mars.

Les enjeux ont été regroupés en 10 thèmes, eux-mêmes classés par ordre de priorité :

Enjeux prioritaires :

1. L'eau dans tous ses états, les risques et nuisances
2. Les logiques d'implantation et l'évolution urbaine
3. L'activité économique
4. L'agriculture
5. La démographie et l'habitat
6. Les mobilités
7. Les équipements

Enjeux forts :

8. La biodiversité et la trame verte et bleue
9. Les énergies renouvelables
10. Les paysages et la protection du patrimoine

Depuis, l'écriture du PADD (projet d'aménagement et de développement durables), c'est-à-dire notre « projet politique », a démarré.

Le PADD :

- définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la CCVK
- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Ce travail s'effectue sur la base de :

- Des enjeux et besoins identifiés dans le diagnostic du territoire ;
- Des ateliers de réflexion puis des réunions de travail organisés avec le comité de pilotage ;
- Des ateliers participatifs organisés avec des habitants (une cinquantaine de participants) ;
- Des réunions d'échange en commune qui ont lieu ces derniers jours ;
- Des orientations supra-communautaires qu'il convient de prendre en compte (SCoT, Charte du PNR, SDAGE, etc.)

Ces différents échanges aboutiront à une version consolidée du PADD qui pourra ensuite être présentée aux personnes publiques associées puis en réunion publique. Enfin, suite aux remarques émises à ce moment-là, la version définitive du PADD pourra être rédigée et débattue en conseil communautaire (automne 2016).

11.2 Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : point sur l'avancement

La révision du SCoT entre dans sa dernière ligne droite.

Après le débat du Comité Syndical sur les orientations du PADD organisé en février dernier, le travail porte actuellement sur l'écriture du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO),

document opposable, qui détaille les différentes prescriptions et recommandations avec lesquelles les PLU doivent être compatibles.

Dans le même temps, la justification des choix doit être rédigée et l'évaluation environnementale réalisée.

Le projet de SCoT est prévu d'être arrêté en octobre prochain. Il sera ensuite soumis à la consultation des personnes publiques associées.

Aujourd'hui, un certain nombre de questions et problématiques particulières concernant la CCVK se posent encore : une réunion d'échange et de travail doit donc être organisée très prochainement.

11.3 Comités de Pilotage TEPCV

La CCVK est lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer pour donner une impulsion forte et encourager les territoires à engager des actions concrètes contribuant à la transition énergétique.

Par décision n°141/2015-AG du 3 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », signée le 8 décembre 2015 lors de la COP21.

Sur l'enveloppe de 500 000 euros allouée à la CCVK, 180 000 euros ont été réservés pour soutenir des projets des autres collectivités du territoire.

7 communes du territoire ont signé en date du 12 mai 2016, une convention financière avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, pour aider leurs projets de rénovation d'éclairage public, de bâtiment exemplaire ou d'approvisionnement bio et local en restauration collective : Kaysersberg Vignoble, Ammerschwihr, Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey.

Un avenant à la convention financière de la CCVK a également été signé, intégrant les actions des communes.

Le comité de pilotage TEPCV s'est réuni le mardi 5 avril 2016, pour travailler à la définition de la politique de la CCVK en matière de sensibilisation et de mobilisation de la population à la transition énergétique (action 5 de sa convention TEPCV). A l'issue de cette réunion, certains axes en matière de thématiques et de publics cibles ont été ébauchés. Des projets, sollicitant un financement de la CCVK ont également été examinés.

Dans le cadre du projet de territoire, il a été décidé la mise en place de GRAP (Groupes Actions Projets), afin d'associer les citoyens aux réflexions et actions de la CCVK.

L'un des 3 GRAP expérimentaux en cours de constitution portera sur l'élaboration d'un programme d'accompagnement et de sensibilisation de la population à la transition énergétique, ce qui permettra d'approfondir le travail engagé par le COPIL TEPCV, tout en associant les citoyens et partenaires.

Le COPIL TEPCV n'a pas souhaité fixer de prochaine date de réunion à ce jour, mais sera mobilisé autant que de besoin.

11.4 Comités de Pilotage TEPOS

Le comité de pilotage du 25/04/2016 a permis de préciser le plan de financement prévisionnel en présence des partenaires financiers.

Un préprogramme des trois jours des « 6emes Rencontres Nationales TEPOS » a été présenté et les suggestions d'évolutions recueillies. Le programme doit être conforté et finalisé d'ici fin mai 2016 pour permettre une ouverture des inscriptions sur internet début juin : <http://www.tepos2016.fr>

Le prochain comité de pilotage aura lieu en septembre 2016.

12. Informations et divers

12.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Ordures Ménagères

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Ordures Ménagères », pour l'exercice 2015.

Le rapport annuel a été publié sur le site Intranet le 02/06/2016.

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/ordre-dujour.htm>

12.2 Centre nautique : location du kiosque durant la période estivale

Début mai, un contrat de location du kiosque de restauration de l'Espace nautique a été signé avec M. Kenan SAHIN (Colmar) pour la période du 1^{er} juin au 27 août 2016.

Le loyer a été fixé à 1 000 euros pour la période susmentionnée.

12.3 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

12.3.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) : compte-rendu du Comité Syndical du 17/05/2016

Les membres du Comité Syndical du SMALB se sont réunis le 17 mai dernier, pour une séance consacrée principalement à la présentation des projets dits « prioritaires » devant permettre à la station de maintenir son dynamisme tout en y apportant les retouches nécessaires à l'évolution de la clientèle.

Ces projets portent sur 4 grandes thématiques à savoir:

- **l'accueil des familles :**
 - création d'un espace débutant,
 - mise en place d'une zone ludique de découverte de la neige pour les moins de 3 ans,
 - conception d'un sentier thématique
 - restructuration de l'aire d'accueil du sentier pieds nus
- **le réaménagement du domaine nordique :**
 - création de parcours piétons et d'itinéraires pour les chiens de traineaux et rennes,
 - mise en place d'une zone d'initiation pour les débutants
 - réaménagement des pistes existantes

- **l'optimisation du réseau de neige de culture** qui permettra un enneigement plus rapide tout en économisant de l'énergie
- **la modernisation de la signalisation** touristique et directionnelle.

Ces projets feront l'objet de demande de co-financement auprès des différents partenaires.

La séance s'est poursuivie par l'approbation de la convention tripartite entre le SMALB, Lac Blanc Tonique et l'ESF pour l'exploitation du tapis roulant (situé sur le jardin d'enfant). L'ESF aura l'usage exclusif de cet équipement en contrepartie du versement d'une redevance de 5 000€.

Enfin, le Comité a approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition avec Lac Blanc Tonique de M. Richard DELAUNAY en tant que Responsable Snowpark pour la saison 2016-2017 et le versement d'indemnité à M. Valentin BRIDEL, stagiaire au SMALB.

12.4 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

- **Réunion d'échange sur le projet de SCOT :**
Jeudi 23 juin 2016 à 17h30 – CCVK
Délégués de la CCVK au Syndicat Mixte du SCOT MVR
- **Bureau de la CCVK :**
Jeudi 16 juin 2016 à 16h30 - CCVK
Membres du Bureau
- **COFIL PLUI :**
Lundi 11 juillet 2016 à 17h30 - CCVK
Membres du Copil
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 22 septembre 2016 à 17h30 – à Labaroche
Conseillers Communautaires
- **Rencontres Nationales TEPOS :**
Du 28 au 30 septembre à Kientzheim
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 8 décembre 2016 à 17h30 – lieu à déterminer
Conseillers Communautaires

12.5 Trophée de la Marianne de la Parité 2015

Une enquête a été menée par l'association « Femmes d'Alsace » sur les EPCI du Haut-Rhin en vue de la remise du trophée de la Marianne de la Parité aux établissements respectueux du principe de parité. La CCVK était lauréate.

Le 17 mars dernier, Mme GRASS a représenté la CCVK à la cérémonie et s'est vue remettre le 3^{ème} prix.

Les points à l'ordre du jour étant achevés, le Président invite l'assemblée à s'exprimer. Il souhaite auparavant, informer de l'organisation d'une formation « aux gestes qui sauvent » prodiguée par les sapeurs-pompiers, courant octobre 2016.

Les services de la CCVK se chargeront de l'organisation de la manifestation cependant, le concours des communes sera sollicité.

Personne ne demandant la parole, il lève la séance à 19h45 et cède la parole à M. REINSTETTEL, Maire de la commune qui a accueilli cette séance.

Ce dernier remercie les Conseillers de leur venue.

Il fait part des travaux de mise aux normes du bâtiment de la Mairie pour un coût de 1,6 millions (hors subventions).

Il annonce également le lancement des estivales à Ammerschwih, le jeudi 16 juin prochain.

Enfin, il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié autour d'un buffet.

Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance

N° de décision	Domaine	Rubrique	Objet
n°095/2016-AG	Administration Générale	Modification OJ	Approbation de la modification de l'ordre du jour
n°054/2016-AG	Administration Générale	Désignation secrétaire de séance	Désignation du secrétaire de séance
n°055/2016-AG	Administration Générale	PV approbation	Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 mars 2016
n°056/2016-AG	Administration Générale	Projet de Territoire	Approbation du Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 »
n°057/2016-AG	Administration Générale	Programme d'actions	Approbation du programme d'actions 2016 de la CCVK et autorisation de solliciter tout financeur potentiel
n°058/2016-AGI	Administration Générale	Energie	Approbation du règlement et de la convention d'accompagnement à l'autorénovation énergétique des logements
n°059/2016-AG	Administration Générale	Transports	Navette des Crêtes 2016 - Approbation de l'avenant à la convention de partenariat 2013-2015 et validation de la participation de la CCVK pour 2016
n°060/2016-AG	Administration Générale	Itinéraires cyclables	Tronçon « Sigolsheim – Bennwihr » : approbation de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel
n°061/2016-AG	Administration Générale	Itinéraires cyclables	Tronçon « Kientzheim – Kaysersberg » : Approbation du programme et du plan de financement prévisionnel
n°062/2016-AG	Administration Générale	Ventes de terrains	Vente d'un terrain de la Zone d'Activités communautaire Hinteralspach à Kaysersberg Vignoble
n°063/2016-AG	Administration Générale	Tourisme	Annulation et remplacement de la délibération n°005/2016-AG du 25/02/2016 relative à la sollicitation de dénomination de groupement de communes touristiques
n°064/2016-AG	Administration Générale	Tourisme	Renouvellement de la convention d'objectifs à intervenir avec l'Office de Tourisme Intercommunal pour la période 2016/2019
n°065/2016-AG	Administration Générale	Tourisme	Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) : Autorisation donnée au syndicat pour le recours à l'emprunt afin de financer une partie du projet de modernisation des installations de neige de culture
n°066/2016-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	DSP « Petite Enfance - Jeunesse » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2015
n°067/2016-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	DSP « Petite Enfance - Jeunesse » : Prolongation du contrat pour motif d'intérêt général, du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
n°068/2016-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	DSP « Golf Public d'Ammerschwyr/Trois-Epis » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2015

n°069/2016-AG	Administration Générale		Adhésion à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF)
n°070/2016-FI	Finances	Comptes administratifs	Approbation des Comptes Administratifs M14-M4 et M49 pour l'année 2015
n°071/2016-FI	Finances	Comptes de gestion	Approbation des Comptes de Gestion M14-M4 et M49 pour l'année 2015
n°072/2016-FI	Finances	Affectations des résultats	Affectations des résultats des budgets M14-M4 et M49 pour l'année 2015
n°073/2016-PR	Finances	Décisions Modificatives	Décisions modificatives aux budgets « Administration Générale » et « Ordures Ménagères »
n°074/2016-FI	Finances	Tarifs	Fixation des tarifs d'inscriptions aux 6 ^{ème} Rencontres Nationales TEPOS et approbation de la convention de mandat de manquement de fonds publics par une personne privée
n°075/2016-FI	Finances		Plateforme Initiative Colmar Centre-Alsace (PFIL) – Validation du principe de la participation de la CCVK pour les années 2016, 2017 et 2018
n°076/2016-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement de la subvention 2016 à l'association « Colmar Centre Alsace tourisme - le Pays des Etoiles »
n°077/2016-FI	Finances		Autorisation de versement de la participation financière 2016 à l'OPABA dans le cadre de l'Etude d'opportunité de l'organisation d'un approvisionnement des exploitations d'élevage de Lapoutroie en fourrages bio issus de zones de captages dégradés sur la nappe phréatique d'Alsace
n°078/2016-FI	Finances		Approbation de la convention financière à intervenir avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'attribution d'une aide dans le cadre de l'étude visant à renforcer le développement de la filière grandes cultures bio sur les zones à enjeu eau
n°079/2016-FI	Finances		Accord de principe sur la participation financière de la CCVK au projet d'Espace Culturel Albert Schweitzer
n°080/2016-FI	Finances	Remboursement frais	Remboursement des frais avancés par M. RUFFIO lors de son déplacement à Paris pour la signature de la convention TEPCV
n°081/2016-PR	Personnel	Avancements de grade	Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
n°082/2016-PR	Personnel	Créations postes	Création d'un emploi d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) à temps non complet 30/35 ^{ème}
n°083/2016-PR	Personnel		Modification de la durée de travail d'un emploi d'ETAPS de 25 à 35h hebdomadaires
n°084/2016-PR	Personnel	Créations postes	Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité
n°085/2016-PR	Personnel	Créations postes saisonniers	Création d'un poste saisonnier de Maître-nageur
n°086/2016-PR	Personnel	Créations postes	Service « Déchets » - Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité
n°087/2016-PR	Personnel		Service « Administration Générale » - Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en CDI

n°088/2016-PR	Personnel	Créations postes	Service « Assainissement » - Création d'un poste d'ingénieur
n°089/2016-PRB	Personnel	Action sociale	Attribution d'un bon d'achat à l'occasion d'un départ en retraite
n°090/2016-CN	Centre Nautique	Règlement intérieur	Modification du règlement intérieur
n°091/2016-CN	Centre Nautique	Tarifs	Modification des tarifs de prestations
n°092/2016-CN	Centre Nautique	Tarifs	Validation du principe de mise en place de tarifs préférentiels à l'occasion de l'opération « la rentrée sportive 2016 » dans le cadre de la semaine dédiée à la fête du sport
n°093/2016-OM	Ordures Ménagères		Approbation de la convention de financement à intervenir avec l'ADEME dans le cadre du Programme d'actions territoriales déchets et économie circulaire
n°094/2016-AS	Assainissement	Règlementation	Modification du règlement du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)
n°096/2016-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	DSP « Plateforme Bois-Energie » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2015 – Point ajouté
n°097/2016-FI	Finances	Subventions	Attribution des subventions CCVK au titre de l'aide aux Manifestations Culturelles 2016 – Point ajouté
n°098/2016-FI	Finances	Subventions	Versement d'une subvention pour 2016 à Azur FM – Point ajouté

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
de la séance du **9 juin 2016**

Ordre du jour :

N°095/2016-AG : Approbation de la modification de l'ordre du jour de la séance

1. N°054/2016-AG : Désignation du Secrétaire de séance

2. N°055/2016-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 mars 2016

3. Administration Générale

3.1 **N°056/2016-AG** : Approbation du Projet de Territoire « Ma Vallée 2030 »

3.2 **N°057/2016-AG** : Approbation du programme d'actions 2016 de la CCVK et autorisation de solliciter tout financeur potentiel

3.3 **N°058/2016-AG** : Approbation du règlement et de la convention d'accompagnement à l'autorénovation énergétique des logements

3.4 **N°059/2016-AG** : Transports : Navette des Crêtes 2016 - Approbation de l'avenant à la convention de partenariat 2013-2015 et validation de la participation de la CCVK pour 2016

3.5 Itinéraires cyclables

3.5.1 **N°060/2016-AG** : Tronçon « Sigolsheim – Bennwihr » : approbation de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel

3.5.2 **N°061/2016-AG** : Tronçon « Kientzheim – Kaysersberg » : Approbation du programme et du plan de financement prévisionnel

3.6 **N°062/2016-AG** : Vente d'un terrain de la Zone d'Activités communautaire Hintertalbach à Kaysersberg Vignoble

3.7 Tourisme

3.7.1 **N°063/2016-AG** : Annulation et remplacement de la délibération n°005/2016-AG du 25/02/2016 relative à la sollicitation de dénomination de groupement de communes touristiques

3.7.2 **N°064/2016-AG** : Renouvellement de la convention d'objectifs à intervenir avec l'Office de Tourisme Intercommunal pour la période 2016/2019

3.8 **N°065/2016-AG** : Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) : Autorisation donnée au syndicat pour le recours à l'emprunt afin de financer une partie du projet de modernisation des installations de neige de culture

3.9 Délégations de Service Public (DSP) :

3.9.1 DSP « Petite Enfance - Jeunesse » :

3.9.1.1 **N°066/2016-AG** : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2015

3.9.1.2 **N°067/2016-AG** : Prolongation du contrat pour motif d'intérêt général, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

3.9.2 **N°068/2016-AG** : DSP « Golf Public d'Ammerschwyr/Trois-Epis » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2015

3.9.3 **N°096/2016-AG** : DSP « Plateforme Bois-Energie » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2015 –

Point ajouté

3.10 **N°069/2016-AG** : Adhésion à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF)

4. Finances

4.1 **N°070/2016-FI** : Approbation des Comptes Administratifs M14-M4 et M49 pour l'année 2015

4.2 **N° 071/2016-FI** : Approbation des Comptes de Gestion M14-M4 et M49 pour l'année 2015

4.3 **N° 072/2016-FI** : Affectations des résultats des budgets M14-M4 et M49 pour l'année 2015

4.4 **N°073/2016-FI** : Décisions modificatives aux budgets « Administration Générale » et « Ordures Ménagères »

4.5 **N°074/2016-FI** : Fixation des tarifs d'inscriptions aux 6^{ème} Rencontres Nationales TEPOS et approbation de la convention de mandat de maniement de fonds publics par une personne privée

4.6 **N°075/2016-FI** : Plateforme Initiative Colmar Centre-Alsace (PFIL) – Validation du principe de la participation de la CCVK pour les années 2016, 2017 et 2018

4.7 **N°076/2016-FI** : Autorisation de versement de la subvention 2016 à l'association « Colmar Centre Alsace tourisme - le Pays des Etoiles »

4.8 **N°077/2016-FI** : Autorisation de versement de la participation financière 2016 à l'OPABA dans le cadre de l'Etude d'opportunité de l'organisation d'un approvisionnement des exploitations d'élevage de Lapoutroie en fourrages bio issus de zones de captages dégradés sur la nappe phréatique d'Alsace

4.9 **N°078/2016-FI** : Approbation de la convention financière à intervenir avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'attribution d'une aide dans le cadre de l'étude visant à renforcer le développement de la filière grandes cultures bio sur les zones à enjeu eau

4.10 **N°079/2016-FI** : Accord de principe sur la participation financière de la CCVK au projet d'Espace Culturel Albert Schweitzer

4.11 **N°080/2016-FI** : Remboursement des frais avancés par M. RUFFIO lors de son déplacement à Paris pour la signature de la convention TEPCV

5. Personnel

5.1 Centre nautique :

5.1.1 **N°081/2016-PR** : Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

5.1.2 **N°082/2016-PR** : Création d'un emploi d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) à temps non complet 30/35^{ème}

5.1.3 **N°083/2016-PR** : Modification de la durée de travail d'un emploi d'ETAPS de 25 à 35h hebdomadaires

5.1.4 **N°084/2016-PR** : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

5.1.5 **N°085/2016-PR** : Création d'un poste saisonnier de Maître-nageur

5.2 **N°086/2016-PR** : Service « Déchets » - Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

5.3 **N°087/2016-PR** : Service « Administration Générale » - Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en CDI

5.4 **N°088/2016-PR** : Service « Assainissement » - Création d'un poste d'ingénieur

5.5 **N°089/2016-PRB** : Action sociale : Attribution d'un bon d'achat à l'occasion d'un départ en retraite

6. Centre nautique

6.1 **N°090/2016-CN** : Modification du règlement intérieur

6.2 **N°091/2016-CN** : Modification des tarifs de prestations

6.3 **N°092/2016-CN** : Validation du principe de mise en place de tarifs préférentiels à l'occasion de l'opération « la rentrée sportive 2016 » dans le cadre de la semaine dédiée à la fête du sport

7. Déchets : N°093/2016-OM : Approbation de la convention de financement à intervenir avec l'ADEME dans le cadre du Programme d'actions territoriales déchets et économie circulaire

8. Assainissement

8.1 **N°094/2016-AS** : Modification du règlement du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

9 Rapports de Commissions et Groupes de Travail

9.1 Commission «Culture», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 19/04/2016

9.1.1 **N°097/2016-FI** : Attribution des subventions CCVK au titre de l'aide aux Manifestations Culturelles 2016 – **Point ajouté**

9.1.2 **N°098/2016-FI** : Versement d'une subvention pour 2016 à Azur FM – **Point ajouté**

9.2 Commission «Déplacements», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 04/05/2016

9.3 Commission «Déchets», rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 24/05/2016

10. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

10.3 Marchés et avenants : Liste des marchés conclus en 2016

10.2 Versement d'une aide financière aux particuliers pour l'achat de couches lavables

10.3 Actions en justice au nom de la CCVK :

10.3.1 Requêtes au Tribunal Administratif de Strasbourg aux fins d'annuler le PLU de Sigolsheim et signature de la convention d'honoraires avec le cabinet RACINE avocats

10.3.2 Recours TASCOM

11. Communications du Président

11.1 Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : point sur l'avancement

11.2 Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : point sur l'avancement

11.3 Comités de Pilotage TEPCV

11.4 Comités de Pilotage TEPOS

12. Informations et divers

12.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Ordures Ménagères

12.2 Centre nautique : location du kiosque durant la période estivale

12.3 Communications sur les syndicats auxquels adhère la CCVK

12.3.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) : compte-rendu du Comité Syndical du 17/05/2016

12.4 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

12.5 Trophée de la Marianne de la Parité 2015

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
AMMERSCHWIHR	M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président		—
	Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES		—
	Mme Nathalie BOHN		—
FRELAND	M. Jean-Louis BARLIER		—
	Mme Martine THOMANN, Vice-présidente		—
KATZENTHAL	M. Claude ARNOUX	<i>Suppléé par Mme Nathalie TANTET- LORANG</i>	
KAYSERSBERG VIGNOLE	M. Henri STOLL, Vice-président		—
	Mme Françoise GRASS	<i>Procuration donnée à M. Henri STOLL</i>	
	M. Alain THURLINGS		—
	M. Benoît KUSTER, Vice-président	Démissionnaire	—
	M. Joseph FRITSCH,		<i>Procuration donnée à Mme SCHWARTZ</i>
	Mme Martine SCHWARTZ		—

	M. Thierry SPEITEL-GOTZ,	<i>Absent non représenté</i>	—
	Mme Agnès CASTELLI	<i>Absente non représentée</i>	—
LABAROCHE	M. Bernard RUFFIO, Vice-président		—
	Mme Catherine OLRV		—
	M. Alain VILMAIN		—
LAPOUTROIE	M. Jean-Marie MULLER, Président		—
	Mme Aurore PETITDEMANGE	<i>Procuration donnée à M. René BRUN</i>	
	M. René BRUN		—
LE BONHOMME	M. Jean-François BOTTINELLI		—
	M. Jean-Luc ANCEL		—

ORBEY	M. Guy JACQUEY, Vice-président		—
	Mme Rose-Blanche DUPONT		—
	Mme Chantal OLRV		—
	M. Rémi MAIRE	<i>Procuration donnée à M. Guy JACQUEY</i>	
	Mme Emilie HELDERLE	<i>Absente non représentée</i>	—